Rapport intermédiaire de recherche

InVivo : Vivre chez soi mais pas isolé

Fondements, terrains et premiers enseignements d'une Recherche Action Collaborative sur les habitats accompagnés, partagés et inclusifs pour loger les personnes handicapées vieillissantes en milieu rural

Partenaires : SOLIHA, UNAF, HETSL (HES-SO), CREAI Île de France, IRTS Paris Île de France

Financement : FIRAH, Solidel, Groupe Agrica

Chercheurs : Debruille Frédérique, Dubuisson Sébastien, Eugénie Julie, Gibey Lydie, Heijboer Claire, Kane Idrissa, Rullac Stéphane, Vallat Jean-Philippe

Août 2026

Table des matières

INTRODUCTION 5

1. La FIRAH et l'Appel a projets « Vieillissement des personnes handicapees en milieu rural » 5
2. Un consortium pluridisciplinaire ancre dans la participation et la pratique 5
3. Finalite et objectifs de la recherche 6
4. Une problematique en debat 7

1. PROBLEMATIQUE, QUESTION DE RECHERCHE ET CADRE THEORIQUE 9

1.1. Genese de la question de recherche 9
1.2. Definition des notions centrales 10
1.2.1. La notion de personne handicapée vieillissante *10*
1.2.2. La notion d'habitat accompagné, partagé et inclusif *11*
1.2.3. La notion de ruralité retenue dans la recherche *13*
1.2.4. Les notions transversales utiles à l'analyse *14*
1.3. Apports de la revue de litterature 14
1.3.1. État des connaissances sur le vieillissement des personnes handicapées *14*
1.3.2. État des connaissances sur les logements alternatifs, intermédiaires ou inclusifs *16*
1.3.3. Apports spécifiques de la littérature sur la ruralité *17*
1.3.4. Identification des tensions principales dans la littérature *17*
1.4. Problematique generale et questions de recherche 18
1.4.1. Formulation de la problématique *18*
1.4.2. Questions de recherche *19*
1.4.3. Intérêt scientifique et pratique de la recherche *21*

2. ÉPISTEMOLOGIE PARTICIPATIVE ET DISPOSITIF METHODOLOGIQUE 22

2.1. Le choix d'une recherche participative 23
2.1.1. Un positionnement épistémologique ancré dans le croisement des savoirs *23*
2.1.2. Justification du recours à une démarche participative *24*
2.1.3. La place de l'Expertise d'Usage dans la production scientifique *25*
2.2. Presentation du dispositif participatif de la recherche InVivo 27
2.2.1. Principes généraux d'organisation du dispositif *27*
2.2.2. Le COPIL instance de cadrage stratégique et scientifique *28*
2.2.3. Le COPIL Élargi instance opérationnelle et relais de terrain *29*
2.2.4. Le Comité d'Experts d'Usage instance de formalisation de l'expérience vécue *30*
2.2.5. Le Séminaire de Recherche Mixte espace de convergence et de co-production *32*
2.2.6. Représentation graphique du dispositif collaboratif de recherche de InVivo *33*
2.3. Les fonctions du Rapport intermediaire 34

3. LES TERRAINS ET LES ACTEURS POTENTIELS DE LA RECHERCHE ACTION COLLABORATIVE 39

3.1. Mobilisation de 2 reseaux nationaux de l'habitat 39
3.1.1. SOLIHA *39*
3.1.2. L'UNAF *40*
3.2. Le corpus des Monographies institutionnelles et des temoignages des habitants 42
3.2.1. Caractérisation des dispositifs *42*
3.2.2. Typologie des Monographies institutionnelles *45*
3.2.4. Les témoignages des habitants comme premier accès aux Experts d'Usage *50*
3.3. Resultats transversaux et hypotheses pour la Recherche Action Collaborative 54
3.3.1. 4 points communs *54*
3.3.2. 4 points de divergence *55*
3.3.3. Hypothèses à soumettre à la phase de co-conception *55*

CONCLUSION **56**

1. DES TERRAINS ET DES ACTEURS POTENTIELS 56
2. DES PREMIERS RESULTATS D'ANALYSE 57
3. LA RURALITE A L'EPREUVE DES HANDICAPS ET DE LA VIEILLESSE 57
4. LA PERSPECTIVE DE LA CO-CONCEPTION DES 4 LIVRABLES 58

BIBLIOGRAPHIE **59**

Figure 1 : Le dispositif participatif de la recherche InVivo 34
Figure 2 : Les formes d'habitat, de la typologie de référence aux trois configurations retenues par InVivo 43
Figure 3 : Répartition géographique des Monographies institutionnelles..... 44
Figure 4 : Les 5 axes de la typologie exploratoire..... 46
Figure 5: Positionnement de 7 configurations-types selon le degré de regroupement spatial et l'intensité organisée de la vie collective 47
Figure 6 : Répartition des 25 Monographies institutionnelles dans la ruralité..... 49
Figure 7 : Caractérisation du corpus des témoignages d'habitants 51

Introduction

1. La FIRAH et l'Appel à projets « Vieillissement des personnes handicapées en milieu rural »

Ce Rapport intermédiaire s'inscrit dans le cadre d'un financement accordé par la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH). Créée en 2009 et reconnue d'utilité publique, la FIRAH a pour mission de soutenir des recherches scientifiques rigoureuses directement utiles aux personnes en situation de handicap, à leurs familles, aux professionnels et aux décideurs politiques. Sa spécificité tient à une exigence double : produire des connaissances scientifiquement fondées et garantir leur transfert vers les acteurs de terrain, sous la forme d'outils et de pratiques actionnables.

Le projet, intitulé « InVivo : Vivre chez soi mais pas isolé », a été sélectionné dans le cadre d'un appel à projets thématique intitulé « Vieillissement des personnes handicapées en milieu rural », porté conjointement par la FIRAH, Solidel et le Groupe Agrica. Le projet s'étend sur 2,5 années, en débutant en janvier 2025 et se terminant en juillet 2027. Cet appel répond à un constat partagé par les acteurs associatifs et institutionnels : si la littérature scientifique documente relativement bien les enjeux du vieillissement des personnes handicapées en général, son ancrage spécifique dans la ruralité constitue un angle mort persistant, aussi bien sur le plan de la connaissance que sur celui de l'outillage professionnel. L'appel à projets entendait ainsi combler un double déficit :

1. Une littérature trop peu territorialement située.

2. Une absence d'outils adaptés à la spécificité du contexte rural pour les institutions et les professionnels qui y œuvrent.

Ce Rapport intermédiaire de recherche restitue les premiers résultats préparatoires relatifs à la récolte des données, à la construction de la méthode participative et à la mobilisation des co-chercheurs. Il est à la fois la mise en lumière d'une étape indispensable à toutes les Recherches-Actions Collaboratives (RAC), qui est trop souvent passée sous silence, mais aussi une première cartographie du terrain de recherche et de ses acteurs, à la fois investigué et mobilisé.

2. Un consortium pluridisciplinaire ancré dans la participation et la pratique

Le projet InVivo est porté par la fédération SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat), au travers de son pôle innovation sociale SOLIHA LAB. SOLIHA est un mouvement associatif national qui intervient dans les domaines de l'amélioration de l'habitat privé, de l'insertion par le logement et de l'accompagnement social des populations vulnérables. Sa présence à l'échelle nationale, et son expérience accumulée dans la mise en œuvre de dispositifs d'habitat inclusif en milieu rural, en font un acteur stratégique pour créer les conditions de terrain de la recherche.

L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) est le second réseau porteur du projet. En tant que représentante institutionnelle des familles de France, elle apporte au projet une connaissance fine des réalités vécues par les familles d'aidants et une capacité de mobilisation auprès de ses adhérents, qui gèrent également des sites de type habitat inclusif en zone rurale. Ensemble, SOLIHA et l'UNAF ont constitué un vivier initial de quinze sites partenaires volontaires, qui s'est progressivement élargi au fil de la mobilisation des deux réseaux pour atteindre vingt-cinq sites documentés par autant de monographies institutionnelles, dont dix-sept relèvent du mouvement SOLIHA et huit du réseau des UDAF. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ces sites proposent des logements pour plus de 300 personnes handicapées vieillissantes. Les co-chercheurs de cette RAC seront mobilisés à partir de ce vivier.

La dimension scientifique du projet est assurée par 3 institutions académiques complémentaires. La Haute École de Travail Social et de la Santé de Lausanne (HETSL), rattachée à la HES-SO, apporte une expertise dans la recherche participative en travail social. Le Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations (CREAI) Île-de-France apporte une expertise spécifique dans l'analyse des politiques sociales en direction des personnes handicapées et la mobilisation de ces personnes concernées en tant que co-chercheurs. L'Institut Régional du Travail Social (IRTS) Paris Île-de-France apporte quant à lui une compétence en matière de Recherche Action Collaborative et de formation des professionnels du secteur. Ce consortium pluridisciplinaire garantit une articulation forte entre savoir scientifique et professionnel, tout en ouvrant à un écosystème de très nombreux dispositifs de type habitats inclusifs, à l'échelle territoriale française. En ouvrant les portes de ces dispositifs, les professionnels volontaires sont aussi susceptibles de mobiliser avec eux leurs habitants, qu'ils soient concernés plus ou moins par le handicap, la vieillesse et la ruralité.

3. Finalité et objectifs de la recherche

InVivo est une recherche évaluative sommative. Elle ne vise pas à expérimenter un nouveau dispositif, mais à saisir, formaliser et diffuser des pratiques déjà existantes, dans une éthique de valorisation *Bottom up*. Son objet de départ est le suivant :

Quelles configurations de logements accompagnés, partagés et inclusifs permettent effectivement de soutenir l'autonomie, la qualité de vie, la participation sociale et la vie ordinaire des personnes handicapées vieillissantes en milieu rural, et quels en sont les facteurs de réussite et les points de vigilance ?

Cette question articule donc trois champs encore trop cloisonnés dans la littérature et dans les politiques publiques : le handicap, le vieillissement et la ruralité.

Le projet poursuit 5 objectifs principaux étroitement liés :

1. Créer du lien social et rompre l'isolement des personnes, qui constitue l'une des contraintes structurantes de la vie en zone rurale.

2. Préserver l'autonomie des personnes handicapées vieillissantes, comprise non comme indépendance absolue mais comme pouvoir d'agir et libre choix.

3. Proposer un environnement sécurisé et capacitant, qui ne se réduise pas à la logique protectrice, mais favorise les compétences et les initiatives des habitants.

4. Soutenir la valorisation des rôles sociaux des personnes concernées, lutter contre le double stigmate qui frappe celles et ceux qui cumulent les statuts de personne handicapée et de personne vieillissante.

5. Soutenir la valorisation des territoires ruraux, en considérant leurs ressources sociales, relationnelles, environnementales et communautaires, sans nier leurs contraintes, afin de favoriser l'inclusion, la participation sociale et la qualité de vie des habitants.

La finalité opérationnelle du projet est de produire des connaissances actionnables, qui sont utiles aux acteurs de terrain autant qu'à la communauté scientifique, sous la forme de 4 livrables :

1. Un guide des pratiques inspirantes.

2. Une boîte à outils pour la participation individuelle et collective des habitants.

3. Des outils d'auto-évaluation de l'impact social des dispositifs dans leurs territoires.

4. Un webinaire de restitution donnant la parole aux co-chercheurs issus des expériences de terrain et donnant la priorité aux habitants soutenus par les professionnels.

4. Une problématique en débat

Le projet déposé initialement auprès de la FIRAH en septembre 2024 avait délibérément centré son objet autour des logements accompagnés, partagés et inclusifs. Ce choix n'était pas anodin. La référence au logement inscrivait d'emblée les habitants dans le régime du droit commun, celui qui vaut pour tout le monde, plutôt que dans un régime dérogatoire du médico-social qui viendrait médicaliser ou assister un mode de vie dérogatoire. Le locataire signe un bail, jouit des protections attachées à ce statut et demeure, juridiquement comme symboliquement, un habitant ordinaire de la cité.

Ce parti pris reposait sur la conviction que le droit commun est protecteur précisément parce qu'il impose à la société de s'adapter aux personnes, et non l'inverse. Retenir le terme de logement, c'était donc affirmer que l'objet de la recherche n'est pas un dispositif spécial destiné à une population d'exception, mais un lieu de vie ordinaire, soumis aux mêmes droits et garanties que tout autre, et simplement reconfiguré autour de 3 caractéristiques que sont le partage des espaces et des temps de vie, l'accompagnement professionnel individualisé et l'inscription dans un projet de vie sociale ancré localement. Le projet initial embrassait explicitement la pluralité des solutions portées par les 2 fédérations, telles que les pensions de famille, les résidences d'accueil, les familles

gouvernantes, les colocations uniques ou regroupées et les logements semi-collectifs, dont les trois adjectifs, accompagnés, partagés et inclusifs, visaient à englober la diversité.

Cette prudence terminologique traduisait également une réserve critique à l'égard des politiques d'habitat inclusif. Celles-ci ont constitué une avancée en matière de politiques sociales, notamment par la reconnaissance légale qu'elles instituent et les financements qu'elles ouvrent. Elles peuvent cependant paradoxalement reconduire les logiques institutionnelles qu'elles prétendent dépasser, en standardisant des projets de vie sociale et partagée, en produisant des offres conçues par le haut et plaquées sur les territoires sans procéder d'un besoin identifié localement, ou en réintroduisant, jusque dans le vocabulaire du résident et dans le recours aux conventions collectives du secteur médico-social, une logique d'établissement que le bail de droit commun avait précisément pour fonction de tenir à distance.

Le processus de recherche a toutefois mis cette catégorie initiale à l'épreuve. La revue de littérature, structurée par le cadre légal, entre nécessairement par la notion d'habitat inclusif, tandis que les monographies institutionnelles ont fait remonter une hétérogénéité que le seul terme de logement ne parvient plus à contenir. On y trouve certes des locataires en titre, mais aussi des redevances en résidence d'accueil, des propriétaires occupants accompagnés à domicile, des projets adossés à des bailleurs sociaux ou encore des initiatives associatives et privées, jusqu'à la réhabilitation de corps de ferme. Le Comité de Pilotage (COPIL) du 16 avril 2026 a consacré un long débat à cette question. Trois positions s'y sont confrontées. La première plaidait, par fidélité au projet déposé, pour le maintien du terme de logement, en raison de sa portée juridique et protectrice. La deuxième proposait d'entrer par la catégorie de politique sociale de l'habitat inclusif, parce qu'elle structure la loi et la littérature, quitte à la déconstruire méthodiquement au fil du Rapport. La troisième défendait la notion d'habitat pour sa robustesse scientifique, en raison de son caractère multidimensionnel qui articule des savoirs géographiques, sociologiques et de politiques publiques, et parce qu'elle permet de penser la différence entre être logé quelque part et habiter quelque part, c'est-à-dire le rapport au territoire, au voisinage, à la participation sociale et à l'accès aux services, dimensions décisives pour des personnes handicapées et vieillissantes en milieu rural.

De cette délibération est issu un choix collectif qui tient ensemble ces 3 exigences, pour fixer notre premier objet théorique :

Les habitats accompagnés, partagés et inclusifs pour loger les personnes handicapées et vieillissantes en milieu rural.

La notion d'habitat, catégorie la plus large, restitue la dimension territoriale et existentielle de l'habiter, tandis que les trois adjectifs circonscrivent le champ étudié et que le verbe loger conserve l'ancrage revendiqué dans le droit commun. Ce déplacement, du logement vers l'habitat, est assumé en toute transparence. Il ne corrige pas une erreur de conception, il acte une rupture épistémologique produite par la recherche elle-même, puisque ce sont les monographies qui ont démontré que le réel des deux fédérations excède la seule figure du logement. C'est là le propre d'une démarche scientifique que de poser une question à partir des catégories disponibles, puis de laisser le réel en éprouver la validité.

Ce premier objet théorique est ainsi un rappel constant que la finalité d'InVivo n'est pas de prescrire un modèle supplémentaire ni de conforter des positionnements fédératifs, mais d'identifier les conditions dans lesquelles un lieu de vie ordinaire en milieu rural peut être effectivement habitable et libérateur. La conclusion du Rapport reviendra sur cette appellation pour proposer, à partir de la typologie issue des monographies institutionnelles et des témoignages des Experts d'Usage, une définition fondée sur le réel.

Ce Rapport intermédiaire s'articule autour de trois parties complémentaires. La première établit la problématique, les notions centrales et le cadre théorique à partir d'une revue de littérature croisant handicap, vieillissement et ruralité. La deuxième expose le positionnement épistémologique participatif et le dispositif méthodologique, fondés sur le croisement des savoirs. Enfin, la troisième partie présente les terrains et les acteurs potentiels de la recherche ; elle s'appuie sur les Monographies Institutionnelles et les premiers témoignages pour dégager des résultats transversaux et préfigurer la co-conception des futurs livrables opérationnels.

1. Problématique, question de recherche et cadre théorique

Cette première partie établit les fondations théoriques de la recherche InVivo. Elle retrace d'abord la genèse de la question de recherche, née de la rencontre entre les expériences de terrain des deux fédérations porteuses du projet et les lacunes de la littérature existante, puis définit les notions centrales qui structurent l'ensemble du Rapport, la personne handicapée vieillissante, les habitats accompagnés, partagés et inclusifs, la ruralité entendue par ses effets de milieu, ainsi que les notions transversales utiles à l'analyse. Elle présente ensuite les apports de la revue de littérature croisant les champs du handicap, du vieillissement et de la ruralité, dont elle dégage les quatre tensions majeures qui traversent l'objet étudié. Elle aboutit enfin à la formulation de la problématique générale et des six questions de recherche qui constituent l'agenda scientifique du projet, avant d'en établir l'intérêt scientifique et pratique.

1.1. Genèse de la question de recherche

Si la question des habitats accompagnés, partagés et inclusifs pour loger des personnes handicapées vieillissantes, bénéficie d'une littérature scientifique et institutionnelle relativement étoffée, son ancrage dans la ruralité constitue un angle mort persistant de la revue de littérature. Les porteurs du projet, SOLIHA et l'UNAF, mettent pourtant en œuvre depuis plusieurs années, à l'échelle de la France, des dispositifs de ce type en milieu rural. Ces expériences de terrain ont fait émerger un besoin de connaissance qui ne trouvait pas de réponse dans la littérature existante.

Lorsque des références existent, elles demeurent pour l'essentiel anciennes et partielles, à l'image des travaux de Mallon (2013), Poudret (2011) ou Trochon (2018) qui ne couvrent ni la diversité des configurations contemporaines ni les mutations récentes du cadre législatif et institutionnel. Surtout, il n'existe pas d'outils de références pour les institutions professionnelles du travail social, au sens large, qui voudraient soutenir spécifiquement ces logements quand il s'agit de croiser le vieillissement, le handicap et la ruralité. À l'échelle européenne, cette nécessité d'outiller les acteurs de l'habitat

inclusif semble d'ailleurs se renforcer récemment, comme l'illustre le projet Erasmus+ IN-HABIT, lancé pour la période 2025-2028 (DELPHIS, 2026). Celui-ci vise notamment à identifier les besoins et les bonnes pratiques en matière d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap, à renforcer les compétences des professionnelles concernés.

Ce double constat, lacune scientifique et absence d'outillage, fonde le projet InVivo dans le cadre de l'appel à projets FIRAH consacré au vieillissement des personnes handicapées en milieu rural. L'objet de la recherche est précisément de comprendre, d'évaluer et de formaliser des pratiques existantes, afin d'en tirer des enseignements transférables, utiles aux acteurs de terrain comme à la communauté scientifique, mais aussi décideurs politiques pour pérenniser des politiques sociales adéquates.

Le problème central que le projet InVivo entend traiter est le suivant : Comment penser, décrire et évaluer les habitats accompagnés, partagés et inclusifs pour loger des habitants, lorsqu'ils se développent dans des contextes ruraux marqués par l'isolement, la mobilité contrainte, la rareté des services et l'importance des liens communautaires ? Cette question est d'autant plus urgente que le Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, 2025) souligne qu'il existe aujourd'hui moins de 280 000 solutions de logement en habitat intermédiaire, inégalement réparties sur le territoire ; A titre d'exemple, la Dordogne et la Lozère ne disposent ainsi d'aucune programmation de ce type. La notion d'habitat intermédiaire désigne ici l'ensemble des formes d'habitat situées entre le domicile ordinaire et l'établissement médico-social, combinant espaces privatifs, vie sociale et services partiellement mutualisés en vue du maintien de l'autonomie et de la lutte contre l'isolement. Cette catégorie englobe notamment les résidences autonomie, les résidences services seniors, l'accueil familial, les résidences et cohabitations intergénérationnelles ainsi que l'habitat inclusif ; ce dernier constituant la modalité au centre du projet InVivo.

1.2. Définition des notions centrales

1.2.1. La notion de personne handicapée vieillissante

La notion de « personne handicapée vieillissante » est définie de manière classique par Azéma et Martinez (2005) dans leur revue de littérature internationale commandée par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES). Ils désignent par cette expression une personne dont la situation de handicap précède les effets du vieillissement : « Une personne handicapée vieillissante est une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître les effets d'un vieillissement. » (Azéma & Martinez, 2005, p. 97). Cette définition distingue ce public de celui des personnes âgées ayant acquis une incapacité avec l'âge. Reprise dans la littérature francophone, notamment par Fleuret (2011) et Delporte & Chamahian (2019), elle constitue le cadre de référence du projet InVivo.

Azéma et Martinez (2005, p. 297) mettent également en évidence une nouvelle longévité qui transforme les représentations sociales, les pratiques professionnelles et les politiques sanitaires et sociales : « Les personnes handicapées connaissent aujourd'hui, comme le reste de la population, une augmentation spectaculaire de leur espérance de vie ». Cette

augmentation de l'espérance de vie des personnes handicapées signifie que des populations auparavant peu concernées par la vieillesse accèdent désormais à des âges plus avancés. Les données françaises mobilisées par Reynaud (2019, p. 25-39) confirment cette évolution : en 2014, 69 500 personnes de 50 ans et plus étaient accueillies en établissements pour adultes handicapés, dont 15 100 de 60 ans et plus, et la part des établissements accueillant des personnes handicapées vieillissantes est passée de 39,9 % à 58,8 % entre 2010 et 2014.

Les auteurs identifient en outre une population particulièrement préoccupante pour le projet InVivo : des personnes handicapées vieillissantes rendues peu visibles par leur maintien au domicile de parents eux-mêmes âgés, par leur faible inscription dans les dispositifs sociaux et médico-sociaux et par la difficulté à les dénombrer (Azéma & Martinez, 2005). Cette population constitue un angle mort persistant des politiques publiques. Dans le contexte rural, l'isolement géographique rend ces situations encore plus difficiles à détecter et à accompagner. Fleuret (2011) confirme ce point à partir d'une étude menée dans le département du Maine-et-Loire en soulignant l'existence d'une population de personnes handicapées vieillissantes vivant au domicile de parents eux-mêmes âgés, hors de tout dispositif médico-social, particulièrement difficile à recenser.

Reynaud (2019), à partir des enquêtes ES-Handicap et Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), dégage trois parcours résidentiels types liés au processus de vieillissement. Le premier concerne les personnes qui vivent à domicile tout en travaillant en Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT) ou en bénéficiant d'un service d'accompagnement. Au moment de la retraite, elles se maintiennent très majoritairement à domicile, près de neuf sur dix après 60 ans, et n'entrent en EHPA que plus tardivement, à l'instar de la population générale. La catégorie des EHPA désigne l'ensemble des structures d'hébergement destinées aux personnes âgées, qu'elles soient médicalisées ou non, incluant notamment les résidences autonomie, les unités de soins de longue durée et les maisons de retraite non médicalisées. Elle englobe donc les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), qui en constituent la composante médicalisée et majoritaire, mais ne s'y réduit pas. Le deuxième parcours est celui des personnes qui ont passé l'essentiel de leur vie en institution. À mesure que leur dépendance s'accroît, elles cheminent d'établissement en établissement toujours plus médicalisé, du foyer d'hébergement lié à l'ESAT ou du foyer de vie vers une maison d'accueil spécialisée ou un foyer d'accueil médicalisé, avant une éventuelle entrée en EHPA. Le troisième parcours regroupe les personnes dont le handicap a été reconnu avant 60 ans mais qui n'ont jamais vécu en institution ni travaillé en milieu protégé et qui rejoignent un EHPA au fil de l'avancée en âge. Reynaud souligne que le passage à la retraite constitue un moment critique pour les travailleurs d'ESAT hébergés en foyer d'hébergement, dont plus de la moitié sont réorientés vers une autre institution du champ du handicap et près de trois sur dix vers un EHPA. Ces trajectoires ont des implications directes pour la conception des logements accompagnés en milieu rural, où la rareté des structures relais accroît le risque de rupture au moment de la sortie de l'ESAT.

1.2.2. La notion d'habitat accompagné, partagé et inclusif

La genèse institutionnelle de ces formes d'habitat a été analysée par Bertillot et Rapegno (2019, p. 215), qui montrent que l'expression « habitat inclusif », initialement portée par les associations du secteur du handicap, s'impose progressivement dans l'espace public à partir des années 2010 sous l'effet d'une coalition d'acteurs : « Le choix du lieu de vie est d'abord cadré comme un "problème" par les acteurs associatifs qui élaborent en réponse différentes formules alternatives ». Ils soulignent que cette mise en politique publique s'inscrit dans un virage inclusif plus large, porté par le mouvement des Droits des Personnes Handicapées et par la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH), adoptée par l'Organisation des Nations Unis (ONU) en 2006 et ratifiée par la France en 2010, dont l'article 19 consacre le droit à l'autonomie de vie et à l'inclusion dans la société, et qu'elle conduit à privilégier une logique de parcours plutôt qu'une seule logique de places.

Sur le plan critique, Charlot (2016) mobilise le concept de bricolage social local pour désigner les initiatives territoriales préexistant à toute politique publique formalisée, à savoir des logements regroupés, partagés ou intermédiaires nés de la créativité des acteurs de terrain.

Cette grille de lecture trouve une illustration concrète dans :

- Le modèle des « Familles gouvernantes », développé par le réseau UNAF dès les années 1990. À l'initiative notamment de l'UDAF de la Marne, confrontée à des situations de grande vulnérabilité, marquées par des suicides et une forte proportion de personnes marginalisées ou sans domicile, ce dispositif repose sur la création d'un environnement de type familial, réunissant un petit groupe de personnes ne pouvant vivre seules, autour d'une « gouvernante » chargée d'instaurer un cadre de vie stable, sécurisant et structurant. Il s'inscrit pleinement dans cette logique pragmatique d'adaptation aux besoins locaux, antérieure à toute reconnaissance institutionnelle.

- Les nombreux projets dits de « maîtrise d'ouvrage d'insertion pour tiers » : des parents de personnes en situation de handicap se constituent en association ; cette association s'adosse à une structure détenant l'agrément Maîtrise d'ouvrage d'insertion, en capacité de produire des petites opérations de logement très social adaptées aux handicaps des futurs habitants (ex : Le projet DALIAA co-porté par SOLIHA Loire Puy de Dôme et l'association Autistes dans la Cité).

Charlot (2022) radicalise cette critique en soutenant que la politique publique de l'habitat inclusif peut imposer un mode de vie parmi d'autres possibles et que la lutte contre l'isolement ne saurait se réduire à la proposition de dispositifs spécialisés entre personnes partageant une même condition. À cette critique de l'homogénéité imposée répond toutefois une préoccupation symétrique, celle du regroupement, au sein d'un même dispositif, de personnes vieillissantes dont les niveaux de handicap et d'autonomie fonctionnelle divergent fortement ou évoluent à des rythmes différenciés. Cette hétérogénéité, que les données de Reynaud (2019) documentent à l'échelle des établissements, interroge la capacité des habitats accompagnés à concilier libre choix du lieu de vie, individualisation de l'accompagnement et soutenabilité du projet social partagé. Le cadre d'analyse d'InVivo devra donc examiner conjointement ces deux

écueils en étudiant, pour chaque dispositif, les publics effectivement accueillis, les critères explicites ou implicites de leur admission et les modalités d'ajustement de l'accompagnement aux effets différenciés du vieillissement, notamment lorsque se cumulent plusieurs formes de handicap.

Ces approches structurent l'analyse développée dans le cadre du projet InVivo, autour de 3 configurations de l'habitat considéré comme une forme de logement de plein droit, mais reconfiguré autour de 3 caractéristiques sociales :

1. L'habitat partagé renvoie à des formes de cohabitation ou d'habitat regroupé, organisées autour d'espaces communs et de temps de vie partagés.

2. L'habitat accompagné désigne un accompagnement professionnel individualisé visant à soutenir les habitants dans leur vie quotidienne.

3. Et l'habitat inclusif, au sens de la loi ELAN, articule ces deux dimensions en les inscrivant dans un projet de vie sociale et partagée ancré dans l'environnement local. C'est à partir de ces configurations que ce Rapport intermédiaire examine les configurations observées dans les terrains ruraux du projet.

1.2.3. La notion de ruralité retenue dans la recherche

Le milieu rural constitue un contexte de vieillissement spécifique que ni la lecture catastrophiste fondée sur l'isolement et la désertification, ni la vision idéalisée reposant sur une solidarité communautaire naturelle, ne permettent d'appréhender de façon satisfaisante : « On vieillirait ainsi à la campagne dans de moins bonnes conditions matérielles et sanitaires, mais plus entouré par sa famille, des voisins proches, des amis » (Mallon, 2013, p. 74). Le projet InVivo s'inscrit dans une conception attentive aux effets de milieu, tels que théorisés par Gucher (2014), qui analyse le vieillissement rural à travers les caractéristiques socio-démographiques et morphologiques des territoires, sans pour autant leur prêter une causalité univoque. Ces effets de milieu ne produisent pas les mêmes expériences du vieillir selon les trajectoires biographiques et résidentielles des personnes, natifs ancrés de longue date, migrants de retour ou nouveaux arrivants, dont les ressources sociales et les Rapports au territoire diffèrent sensiblement. C'est dans cette interaction entre propriétés des lieux et parcours des individus que se joue la différenciation des vieillissements ruraux. Ces caractéristiques territoriales produisent par ailleurs ce que l'auteure nomme la « gérontocroissance » (Gucher, 2014, p. 104), soit une augmentation en valeur absolue du nombre de personnes âgées, qui constitue à la fois un défi et une ressource potentielle de résilience.

Les travaux de Mallon (2013) illustrent empiriquement cette interaction, à partir d'une enquête longitudinale menée en Creuse et en Ardèche, en montrant que la sociabilité en milieu rural isolé varie selon les trajectoires biographiques. Les « natifs » (Mallon, 2013, p. 76) maintiennent des réseaux de solidarité denses, ancrés dans l'interconnaissance de longue durée, tandis que les retraités installés tardivement disposent de sociabilités plus dispersées et plus électives. Cette différenciation conduit Mallon (2011) à souligner que l'accompagnement du vieillissement rural ne peut être pensé à partir des seules solidarités intergénérationnelles, inégalement disponibles selon les parcours. La Recherche Action

soutenue par la FIRAH et conduite par M. Fournier et al. (2022) auprès de quatre ESAT ruraux d'Auvergne-Rhône-Alpes prolonge ce constat dans le champ du handicap, en établissant que la ruralité cumule des contraintes liées à l'éloignement et à la raréfaction des services, tout en offrant, paradoxalement, des ressources d'inclusion fondées sur les réseaux de proximité et sur une moindre anonymisation sociale.

La notion internationale d'*aging in place* (Wiles et al., 2012, p. 276) éclaire également ces enjeux. Vieillir chez soi renvoie à un sentiment d'identité, d'appartenance et d'autonomie opérant à de multiples échelles, du domicile jusqu'à la communauté, bien au-delà du logement *stricto sensu*. Cunin (2011), Lord et al. (2017), Amyot (2025) et Bec (2024) partagent cette perspective en insistant sur le libre choix comme condition première de la qualité du vieillissement.

1.2.4. Les notions transversales utiles à l'analyse

Plusieurs notions transversales structurent l'analyse développée dans ce Rapport intermédiaire. La première est celle d'autonomie, comprise non pas comme indépendance absolue mais comme pouvoir d'agir. Hugentobler (2024), dans l'ouvrage collectif « Vieillir et habiter autrement », articule la sociabilité et le pouvoir d'agir comme critères centraux d'évaluation des logements alternatifs. La qualité d'un habitat accompagné ne se mesure pas uniquement à des indicateurs fonctionnels tels que l'accessibilité ou les services, mais doit intégrer des indicateurs relationnels, soit la capacité des habitants à exercer leurs choix et à construire du lien social.

La notion de parcours résidentiel occupe également une place centrale. Bigby (2002) a proposé l'un des premiers cadres de *successful ageing* spécifiquement adapté aux personnes vieillissant avec un handicap de longue durée. Elle identifie un continuum d'options résidentielles allant du domicile personnel avec services d'aide à domicile, à l'habitat partagé entre personnes handicapées, aux résidences avec services d'aide, jusqu'à l'hébergement institutionnel. Elle souligne également l'importance du maintien des réseaux sociaux informels (famille, amis, voisinage) et montre que les transitions résidentielles imposées peuvent entraîner une perte durable de ces liens, avec des conséquences importantes sur la santé mentale.

La notion de double stigmate, analysée par Veyre et al. (2021), désigne la situation de la personne qui cumule deux statuts socialement dévalorisants et dévalorisés, celui d'être invalide et celui d'être vieillissante. Ces deux statuts se renforcent mutuellement et rendent encore plus complexe le travail de reconnaissance de la personne et de valorisation de ses capacités d'agir. Ce double stigmate a des effets concrets sur la qualité de l'accompagnement, les professionnels ayant souvent du mal à considérer simultanément la personne comme sujet de droits au titre du handicap et comme personne âgée méritant attention et soin au titre du vieillissement.

1.3. Apports de la revue de littérature

1.3.1. État des connaissances sur le vieillissement des personnes handicapées

La revue de littérature révèle que le vieillissement des personnes handicapées constitue une situation à la frontière entre le champ du handicap et celui de la gérontologie, selon la formulation proposée par Fleuret (2011) et reprise par Ischer et al. (2024). Les professionnels des établissements socio-éducatifs peinent à distinguer ce qui relève du handicap de l'âge, faute d'outils et de formations adaptés. Ce chevauchement de deux champs catégoriels distincts produit des discontinuités dans les parcours, particulièrement sensibles en milieu rural où les ressources spécialisées sont rares.

Ischer et al. (2024), dans une étude empirique conduite auprès de 70 institutions socio-éducatives de Suisse romande entre 2020 et 2022, proposent une sociohistoire critique du handicap qui distingue trois grandes phases. Le modèle médical, dominant jusqu'au XXe siècle, considère le handicap comme intrinsèque à l'individu et produit des dispositifs ségrégés. Le modèle social, apparu dans les années 1960, situe l'origine du handicap dans les barrières environnementales. Enfin, le modèle interactionniste, dit Modèle de Développement Humain-Processus de Production du Handica*p* (MDH-PPH) selon Fougeyrollas (2010), considère le handicap comme situationnel, résultant d'une interaction entre caractéristiques personnelles et environnement. C'est ce troisième modèle qui fonde les principes actuels de libre choix, d'inclusion et de participation sociale, ainsi que la CDPH (Nations Unies, 2006), ratifiée par la France en 2010.

Ischer et al. (2024) documentent également un paradoxe fondamental. Malgré la progression des principes d'inclusion, le nombre de personnes résidant en institutions continue d'augmenter en Suisse romande entre 2011 et 2015. Le principe du libre choix du lieu de vie garanti par l'article 19 de la CDPH est régulièrement mis en défaut. Les auteurs décrivent des va-et-vient institutionnels et des transferts imposés vers des structures médicalisées avant l'âge de la retraite. Ces tensions entre principes inclusifs et réalités organisationnelles constituent un risque systémique que le projet InVivo doit intégrer dans son analyse.

Fleuret (2011), à partir de son étude de géographie de la santé conduite dans le Maine-et-Loire, décrit trois enjeux structurants. L'enjeu organisationnel réside dans le fait que les besoins des personnes handicapées vieillissantes mobilisent deux catégories sectorielles, le handicap et la gérontologie, dont les champs d'action et les lieux d'installation ne coïncident pas toujours. L'enjeu de transversalité concerne tous les échelons territoriaux, de la planification sanitaire régionale jusqu'à la participation sociale locale, sans que ces niveaux soient toujours coordonnés. L'enjeu de l'aidant-proche, enfin, est celui d'un acteur régulièrement oublié des planifications territoriales, souvent le conjoint ou un parent eux-mêmes âgés, dont l'épuisement peut précipiter les ruptures de parcours. Ces trois enjeux dépassent toutefois le seul public des personnes handicapées vieillissantes au sens strict. Dans la mesure où l'avancée en âge s'accompagne d'une probabilité croissante de survenue d'incapacités motrices, sensorielles ou cognitives, les populations âgées accompagnées par SOLIHA et l'UNAF dans les dispositifs étudiés relèvent d'une zone de recouvrement entre vieillissement et handicap que les cadres d'action publique continuent pourtant de séparer, notamment par la barrière d'âge qui distingue les prestations relevant du handicap de celles relevant de la dépendance. Le projet In Vivo adopte en conséquence une approche systémique qui traite conjointement ces deux dimensions, tout en maintenant la distinction analytique entre les personnes vieillissant avec un handicap acquis antérieurement et celles dont les incapacités surviennent au grand âge, cette

distinction constituant moins un présupposé du travail qu'un des points d'observation de la recherche.

1.3.2. État des connaissances sur les logements alternatifs, intermédiaires ou inclusifs

Le guide d'Argoud et Sigoure (2014) constitue l'un des cadres de référence les plus aboutis en matière de typologies de l'habitat intermédiaire. Il distingue cinq modèles, dont il précise pour chacun les conditions de mise en œuvre : l'habitat éclaté, regroupé, protégé, partagé et mixte. Il identifie par ailleurs des facteurs de réussite, parmi lesquels le partenariat intersectoriel et l'intermédiation associative, ainsi que des risques à surveiller, au premier rang desquels le glissement institutionnel, entendu comme la reproduction progressive d'un fonctionnement d'établissement au sein d'un habitat se voulant alternatif, et la rigidité de la mutualisation des aides, qui peut restreindre l'autonomie de choix des habitants au nom des contraintes du collectif.

Ce cadre typologique peut être complété par le kit de l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux, intitulé *Habitat inclusif : tout savoir pour se lancer* (Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux, 2022). Composé de six fiches pratiques, celui-ci présente les caractéristiques de l'habitat inclusif et ses principaux repères réglementaires, avant d'aborder le rôle du porteur de projet, l'ingénierie nécessaire, les différents montages envisageables et les vérifications à effectuer avant le lancement d'une opération. Cette ressource déplace ainsi l'analyse des modèles d'habitat vers les conditions concrètes de leur conception et de leur déploiement. Elle souligne notamment l'importance de la gouvernance, de la coopération entre partenaires, de la sécurisation des montages juridiques et financiers et de l'anticipation des différentes étapes du projet.

La mise en regard de ces deux références invite dès lors à ne pas considérer seulement la qualification juridique, architecturale ou organisationnelle des dispositifs, mais à examiner la manière dont leur configuration concrète préserve les choix individuels, organise la vie collective et permet l'ajustement de l'accompagnement à la diversité et à l'évolution des besoins des habitants.

La recherche évaluative menée sur les colocations Alzheimer Topaze et Rubis, ouvertes en 2014 et 2016 dans le canton de Vaud par la Fondation Saphir et documentées par l'équipe de la HETSL (Hugentobler, 2023; Hugentobler & Brzak, 2019), apporte une preuve de concept directement pertinente pour In Vivo. Elle établit qu'il est possible de conjuguer accompagnement individualisé et vie partagée pour des personnes présentant des troubles cognitifs significatifs, dans une structure de taille réduite conçue comme une alternative à l'entrée en établissement médico-social. Les conditions de réussite identifiées ont une portée directe pour la conception des logements partagés en milieu rural, à savoir une architecture adaptée aux déplacements autonomes, un projet de vie sociale et partagée co-construit avec les résidents et leurs proches, une équipe formée et un financement stable.

La recherche en cours à la HETSL (HES-SO) sur les référentes sociales en habitats intermédiaires, dont les premières publications sont désormais disponibles (Praplan) documente l'émergence d'une figure professionnelle pivot dans l'accompagnement des

personnes âgées vivant en logement adapté. Cette recherche met en évidence une posture d'équilibriste entre animation de la vie collective, garantie de l'autonomie individuelle, coordination des services extérieurs et négociation avec des cadres institutionnels et financiers contraints. Cette complexité professionnelle est directement pertinente pour les équipes animant les logements accompagnés en milieu rural, où les ressources humaines spécialisées sont rares et où une même personne cumule fréquemment l'ensemble de ces registres d'intervention.

1.3.3. Apports spécifiques de la littérature sur la ruralité

Hussain et al. (2019) apportent l'une des rares études empiriques comparant directement les contextes ruraux et urbains pour l'accompagnement des personnes âgées avec déficience intellectuelle. Sur une cohorte de 391 adultes, dont 236 urbains et 155 ruraux, dans deux États australiens, ils montrent que les professionnels de santé en milieu rural font face à des défis supplémentaires significatifs, notamment une formation moins disponible, un accès aux spécialistes limité et des équipements inadaptés. Les personnes avec déficience intellectuelle vivant en milieu rural présentent également une multimorbidité chronique plus importante et un accès aux soins plus difficile, ce qui aggrave les risques de vieillissement précoce.

La Recherche Action de M. Fournier et al. (2022), conduite auprès de quatre ESAT ruraux en Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'un financement FIRAH, constitue à ce jour l'investigation empirique la plus directement comparable au projet InVivo. Ses résultats bousculent plusieurs représentations reçues. Les ESAT ruraux y apparaissent comme de véritables acteurs territoriaux, intégrés dans des réseaux locaux forts et producteurs en circuit court, ce qui efface progressivement l'étiquette de « personne handicapée » au profit de celle de « travailleur de l'ESAT » (M. Fournier et al., 2022, p. 58). Par ailleurs, la plupart des ESAT ruraux étudiés ne disposant pas de foyers d'hébergement propres, les travailleurs habitent en autonomie dans les villages environnants, constituant ainsi des formes d'habitat inclusif de fait, bien que non formalisées, que le projet InVivo a vocation à documenter et à valoriser.

Escuriet (2021), dans sa thèse « La géographie et l'habiter pour identifier des situations de handicap », défend une approche environnementale du handicap directement articulée au modèle MDH-PPH de Fougeyrollas (2010). Le handicap n'existe pas en soi, mais dans l'interaction entre un individu et son environnement spatial, social et culturel. Dans cette perspective, l'enjeu ne consiste pas seulement à permettre de rester chez soi, mais à comprendre comment les ruptures entre la personne et son territoire produisent des situations de handicap évitables.

1.3.4. Identification des tensions principales dans la littérature

La revue de littérature permet d'identifier quatre tensions majeures qui structurent le champ thématique des logements accompagnés, partagés et inclusifs :

1. Entre autonomie et sécurité : Ischer et al. (2024) décrivent une re-médicalisation paradoxale des établissements socio-éducatifs qui s'étaient construits sur un modèle non médicalisé et se voient contraints d'engager du personnel soignant

dans des enveloppes budgétaires fixes. Cette tension produit une crise de sens professionnelle, certains y voyant un accompagnement plus fin et d'autres une dénaturation de la mission.

2. Entre accompagnement et vie ordinaire : Charlot (2022) souligne que la politique publique de l'habitat inclusif peut imposer un mode de vie parmi d'autres possibles et que rompre l'isolement ne saurait se réduire à proposer aux personnes des dispositifs spécialisés entre pairs.

3. Entre individualisation et vie collective. L'ouvrage de Hugentobler (2024) montre que la qualité d'un logement accompagné exige de concilier la capacité à construire du lien social avec le respect de l'autonomie et des préférences individuelles. Lichtenstein et Slovic (2006) montrent, plus largement, que les préférences se forment et se stabilisent dans l'interaction sociale, ce qui implique qu'elles doivent être accompagnées et délibérées, et non simplement recueillies.

4. Entre projet de vie et contraintes territoriales : Cohen et Greaney (2023) confirment, en contexte nord-américain, la combinaison de facteurs de vulnérabilité spécifiques aux zones rurales, notamment la moindre densité de services de santé, les distances accrues et l'isolement géographique. Ces contraintes territoriales limitent les possibilités de réalisation des projets de vie individuels et imposent des compromis que les politiques publiques peinent à anticiper.

1.4. Problématique générale et questions de recherche

1.4.1. Formulation de la problématique

L'ensemble des éléments réunis dans les sections précédentes permet de formuler la problématique générale de ce Rapport intermédiaire :

Le vieillissement des personnes handicapées constitue un phénomène massif et croissant, déjà visible dans les établissements français et suisses et promis à s'amplifier dans les prochaines décennies.

Face à cette réalité, les formes d'habitat accompagné, partagé et inclusif s'affirment comme une réponse complémentaire, voire intermédiaire, à l'hébergement en établissement ou au maintien à domicile classique. Mais ces formes d'habitat restent largement sous-dotées en milieu rural, et leurs conditions d'efficacité dans ces contextes spécifiques demeurent peu documentées.

La problématique générale du projet InVivo peut être formulée de la manière suivante :

Dans un contexte rural marqué par la raréfaction des services, les contraintes de mobilité, l'isolement géographique et des formes de solidarité communautaire spécifiques, quelles configurations d'habitat de type logements accompagnés, partagés et inclusifs permettent effectivement de soutenir l'autonomie, la qualité de

vie, la participation sociale et la vie ordinaire des personnes handicapées vieillissantes, et quels en sont les facteurs de réussite et les points de vigilance ?

Cette problématique articule ainsi trois champs encore trop cloisonnés dans la littérature existante, à savoir le handicap, le vieillissement et la ruralité (M. Fournier et al., 2022; Gucher, 2014; Hussain et al., 2019; Mallon, 2013)

1.4.2. Questions de recherche

Six questions de recherche structurent l'agenda scientifique du projet In Vivo, à partir de l'état des connaissances présenté dans cette première partie. Les six questions de recherche portent sur la diversité des configurations d'habitat accompagné, partagé et inclusif étudiées dans le cadre d'InVivo. Elles intègrent notamment l'habitat inclusif au sens de la loi ELAN, mais également des formes d'habitat et de logement accompagné développées de plus longue date, telles que les pensions de famille, les résidences accueil ou les dispositifs Familles-Gouvernantes. Cette porosité est constitutive de l'objet lui-même, les frontières entre ces dispositifs étant moins étanches sur les territoires ruraux que dans les nomenclatures administratives, et les enseignements des modèles les plus anciens éclairant les conditions de viabilité des plus récents :

1. Les configurations d'habitat effectivement habitables :

La première question porte sur les configurations d'habitat effectivement habitables par les personnes handicapées vieillissantes en milieu rural, qu'il s'agisse de l'habitat inclusif au sens de la loi ELAN ou de formes voisines d'habitat accompagné. Si la littérature propose différentes typologies résidentielles, elle documente encore peu, dans le contexte rural français, les conditions concrètes qui permettent à ces habitats de soutenir durablement la vie quotidienne, l'autonomie et la participation sociale. L'habitabilité ne se réduit pas aux caractéristiques du logement, elle engage l'accessibilité physique des lieux et de leurs abords, la proximité des commerces, des soins et des services, les possibilités de mobilité, la continuité des relations sociales, la flexibilité de l'accompagnement et l'adaptation des espaces et des rythmes aux déficiences cognitives, sensorielles ou communicationnelles.
InVivo documentera ces dimensions à partir des configurations observées sur ses terrains, en intégrant l'évolution des besoins liée à l'avancée en âge, qui peut rendre progressivement inadapté un habitat qui ne l'était pas initialement. L'apport attendu est une lecture située de l'habitabilité, dégageant les conditions minimales, les facteurs de réussite et les points de fragilité du maintien durable dans un habitat choisi, au-delà des catégories administratives.

2. Le repérage des personnes handicapées vieillissantes invisibles :

La deuxième question porte sur les moyens de repérer et de rendre visible la population des personnes handicapées vieillissantes dites invisibles en milieu rural, identifiée par Azéma et Martinez (2005) et Fleuret (2011) comme un angle mort des politiques publiques. Cette invisibilité est à la fois statistique, institutionnelle et relationnelle, les personnes vivant à domicile, éloignées des services ou sans demande d'aide formulée n'apparaissant souvent qu'au moment d'une rupture, d'une hospitalisation ou de l'épuisement d'un proche. Le repérage suppose de caractériser cette population sans la réduire à une catégorie homogène et d'organiser la circulation de l'information entre des

acteurs qui n'en détiennent chacun qu'une connaissance partielle, services médico-sociaux, communes, Mutualité Sociale Agricole (MSA), ESAT, services d'aide à domicile, professionnels de santé, associations et proches aidants.
InVivo expérimentera des méthodes de repérage adaptées aux territoires ruraux isolés, combinant données disponibles, connaissance fine des réseaux locaux et démarches d'aller-vers, en évaluant les apports et les limites de ces différentes portes d'entrée. L'apport attendu est une méthode territoriale transférable, rendant les besoins visibles sans renforcer la stigmatisation ni contourner le consentement des personnes.

3. Les formes d'habitat inclusif de fait et leur pérennisation :

La troisième question concerne les formes d'habitat inclusif de fait déjà présentes dans les territoires ruraux et les conditions de leur pérennisation. M. Fournier et al. (2022) montrent que des travailleurs d'ESAT ruraux vivent de manière relativement autonome dans les villages, au sein de logements ordinaires et de réseaux de proximité qui s'apparentent à des formes informelles d'habitat inclusif. Ces arrangements ne reposent pas sur un dispositif reconnu ou un financement dédié, mais sur l'articulation de soutiens professionnels, familiaux, amicaux et communautaires, solide tant que les routines demeurent stables mais vulnérable lors d'un départ à la retraite, d'une dégradation de la santé, d'un décès dans l'entourage ou de la disparition d'un service local.
InVivo décrira la composition de ces configurations hybrides, y compris lorsqu'elles échappent aux catégories institutionnelles, ainsi que les mécanismes qui assurent leur continuité ou précipitent leur rupture. L'apport attendu est la reconnaissance de la valeur de ces solutions construites localement, assortie des conditions permettant de les consolider au moment du vieillissement et du retrait de la vie professionnelle, sans les institutionnaliser excessivement.

4. Le rôle des professionnels de référence et des proches aidants :

La quatrième question interroge le rôle des professionnels de référence et des proches aidants dans la viabilité à long terme des logements accompagnés en milieu rural. Les travaux de Praplan et al. (2026), conduits dans des contextes suisses urbains et périurbains, mettent en évidence l'importance d'une fonction de référence sociale capable de coordonner les soutiens, d'anticiper les difficultés et d'ajuster l'accompagnement à l'évolution des besoins, fonction décisive lorsque plusieurs services interviennent autour d'une même personne sans qu'aucun ne dispose d'une vision globale. Reste à savoir comment elle peut s'exercer dans des territoires marqués par la dispersion géographique et la rareté des professionnels spécialisés, et quelle place y tiennent les proches et le voisinage, ressource essentielle mais porteuse de risques de surcharge, de dépendance ou de contrôle informel.
InVivo analysera les configurations concrètes de coopération entre professionnels, proches et ressources du territoire, en identifiant les compétences requises, la disponibilité nécessaire et les modalités de relais en cas d'absence ou de crise. L'apport attendu est une appréciation de la transférabilité du modèle de référence sociale aux zones rurales isolées et, le cas échéant, la proposition d'une fonction élargie de coordination territoriale, appuyée sur les solidarités locales sans leur déléguer la responsabilité de l'accompagnement.

5. Les modèles économiques de l'habitat inclusif et accompagné :

La cinquième question porte sur les modèles économiques susceptibles de financer durablement l'habitat inclusif et accompagné en zone rurale. Le Conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) (2025) estime que le nombre de solutions d'habitat intermédiaire demeure inférieur à 280 000 et souligne leur répartition territoriale insuffisante, tandis que la littérature offre peu d'analyses économiques robustes sur des territoires qui cumulent faibles volumes de bénéficiaires, coûts de déplacement élevés, offre dispersée et difficultés de recrutement. Les montages à comparer incluent l'Aide à la Vie Partagée (AVP), les Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie, les pensions de famille et leur déclinaison en résidences accueil, les conventionnements par les Agences Régionales de Santé (ARS) et les partenariats avec la MSA, sans oublier le jeu des acteurs structurants, la CNSA dans le cadrage national, les départements, principaux financeurs de l'AVP, les caisses de retraite, notamment la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) et l'AGRIC-ARRCO, et le groupe Caisse des Dépôts pour l'ingénierie et l'investissement.
InVivo documentera ces modèles, leurs combinaisons et leurs conditions d'équilibre, en distinguant coûts immobiliers, charges d'accompagnement, mutualisation des services et pérennité des financements, puis en les mettant en perspective avec l'hébergement en EHPAD, sans réduire l'analyse à une logique budgétaire. L'apport attendu est l'identification des montages compatibles avec les contraintes rurales, conciliant soutenabilité financière, qualité de l'accompagnement, liberté de choix et continuité des parcours.

6. L'adaptation des méthodes participatives :

La sixième question porte sur l'adaptation des méthodes participatives aux capacités cognitives, langagières et communicationnelles des personnes concernées. Lichtenstein et Slovic (2006) montrent que les préférences ne sont pas toujours préalablement constituées mais se construisent en partie dans la situation où elles sont sollicitées, selon le cadrage, les supports et les modalités d'interaction, ce qui invite à considérer les outils participatifs non comme des techniques neutres de recueil mais comme des dispositifs qui rendent l'expression possible, l'orientent ou la limitent. Les ressources issues de projets financés, produits ou diffusés par la FIRAH offrent plusieurs appuis, CartogéoVie, élaboré à partir des travaux de Meddy Escuriet et diffusé par la FIRAH en 2022, les démarches de reformulation et d'entretien en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) et les ateliers de type *photovoice*. L'enjeu est de s'appuyer sur ces ressources, mais aussi d'en expérimenter d'autres si nécessaire, pour construire un ensemble de médiations ajustables aux capacités et aux préférences expressives de chaque personne et groupe.
InVivo décrira les supports mobilisés, leurs modalités d'utilisation et le rôle des proches ou des professionnels facilitateurs, en distinguant l'aide apportée à l'expression de l'interprétation ou de la substitution à la parole, et en documentant aussi les silences, les refus et les manifestations non verbales. L'apport attendu est un protocole participatif modulaire, éprouvé en contexte rural, assorti de recommandations transférables sur les conditions éthiques, relationnelles et pratiques d'une participation effective.

Ce Rapport intermédiaire de recherche est une première réponse à ces questions de recherche.

1.4.3. Intérêt scientifique et pratique de la recherche

L'analyse de la littérature confirme l'existence d'un manque patent de productions croisant handicap, vieillissement, habitat et ruralité, ce qui justifie la légitimité et l'urgence du projet In Vivo. Trois lignes de convergence se dégagent des travaux analysés.

Sur le plan démographique et épidémiologique, les travaux de Reynaud (2019), Azéma et Martinez (2005) et Ischer et al. (2024) documentent une réalité massive qui ne peut plus être traitée comme marginale dans les politiques d'habitat.

Sur le plan conceptuel et empirique, les recherches de la HETSL (Hugentobler & Seifert, 2024; Ischer et al., 2024), les travaux français (Bertillot & Rapegno, 2019; Delporte & Chamahian, 2019; Gucher, 2014; Mallon, 2013) et internationaux (Bigby, 2002; Hussain et al., 2019) convergent pour montrer que le vieillissement des personnes handicapées exige une approche véritablement croisée, territorialisée et centrée sur le pouvoir d'agir, et que la variable rurale constitue un facteur structurant insuffisamment pris en compte.

Sur le plan professionnel et organisationnel, la recherche sur les référentes sociales (Praplan et al., 2026) et l'enquête institutionnelle d'Ischer et al. (2024) montrent que la mise en œuvre des principes inclusifs dans les logements accompagnés exige un travail professionnel complexe et spécialisé, dans des cadres institutionnels et financiers encore inadaptés.

C'est pourquoi les livrables attendus du projet In Vivo, un guide des pratiques inspirantes en milieu rural, une boîte à outils pour la participation communautaire, des outils d'auto-évaluation de l'impact social et un webinaire de restitution, répondent à une demande sociale et scientifique documentée. Ils ont pour finalité de produire des connaissances actionnables, c'est-à-dire utiles aux acteurs de terrain autant qu'à la communauté scientifique, sur un objet à la croisée de trois champs encore trop cloisonnés.

L'analyse de la littérature et la formulation des questions de recherche ont permis de préciser l'objet scientifique du projet In Vivo, tout en mettant en évidence la complexité des tensions qui traversent les logements accompagnés, partagés et inclusifs en milieu rural. Mais un tel objet ne peut être appréhendé à partir des seuls savoirs académiques. Parce qu'il engage des expériences vécues, des pratiques professionnelles situées et des configurations institutionnelles territorialisées, il suppose un cadre de recherche capable d'articuler ces différents registres de connaissance.

La partie suivante explicite le positionnement épistémologique et le dispositif méthodologique retenus par In Vivo, fondés sur une démarche participative visant à produire des connaissances à la fois rigoureuses, situées et utiles à l'action.

2. Épistémologie participative et dispositif méthodologique

Cette deuxième partie explicite le positionnement épistémologique de la recherche et le dispositif méthodologique qui en découle. Elle justifie d'abord le choix d'une démarche participative fondée sur le croisement des savoirs académiques, professionnels et expérientiels, dont la notion d'expertise d'usage constitue le pilier conceptuel. Elle présente ensuite l'architecture participative du projet, organisée en quatre instances complémentaires, le COPIL, le COPIL Élargi, le Comité d'Experts d'Usage et le

Séminaire de Recherche Mixte, dont le fonctionnement en double cascade garantit l'élaboration autonome de chaque forme de savoir avant leur confrontation réglée. Elle situe enfin ce Rapport intermédiaire dans l'économie générale de la recherche, comme première étape analytique formalisée dont la fonction est de fonder la Recherche Action Collaborative, en mobilisant les co-chercheurs et en préparant la co-conception des livrables entre les chercheurs, les professionnels et les habitants.

2.1. Le choix d'une recherche participative

2.1.1. Un positionnement épistémologique ancré dans le croisement des savoirs

Le projet InVivo ne s'inscrit pas dans une posture de recherche classique où le chercheur observe un objet extérieur à lui-même. Il relève d'un choix d'une épistémologique collaborative qui consiste à produire des connaissances en croisant des savoirs de nature différente : académiques, professionnels et d'usages. Ces savoirs sont reconnus pour leur égale légitimité bien que distincts dans leurs formes et dans leurs conditions de production. Ce positionnement s'enracine dans une tradition de recherche-action collaborative qui s'est progressivement imposée dans les sciences sociales francophones et anglophones depuis le milieu du XXe siècle (Barbier, 1996; Liu, 1997; Reason & Bradbury, 2008).

La notion de « croisement des savoirs » constitue le fil directeur de ce positionnement. Elle désigne une démarche dans laquelle les savoirs issus de l'expérience vécue ne sont pas simplement recueillis à titre d'illustration ou d'exemple, mais véritablement convoqués comme des ressources épistémiques à part entière. Forgée par le mouvement ATD Quart Monde et formalisée académiquement par Defraigne Tardieu (2012) dans le cadre de l'Université populaire Quart Monde, cette approche postule que les personnes directement concernées par une situation sociale détiennent une forme de connaissance irréductible à ce que peuvent produire les chercheurs académiques et les professionnels du secteur : « Toute personne, même la plus démunie socialement, détient potentiellement les moyens de comprendre et d'interpréter sa propre situation et celle de son environnement. » (p.21).

Dans le cadre d'InVivo, ce postulat prend une valeur opérationnelle. Les habitants des logements accompagnés, partagés et inclusifs sont des détenteurs de savoirs sur leurs propres conditions d'existence en milieu rural, savoirs que la revue de littérature et les monographies institutionnelles ne peuvent capturer que partiellement. La démarche repose ainsi sur la contribution des Experts d'Usage au processus de production des connaissances, en croisant les savoirs scientifiques issus du présent Rapport intermédiaire et les savoirs expérientiels portés par les habitants eux-mêmes. Ce croisement ne relève pas d'un simple complément d'information. Il constitue une démarche heuristique pleinement participative, qui prend en considération les représentations sociales, tant matérielles que normatives, des personnes concernées. Il confère au Rapport une double robustesse. Une robustesse scientifique d'abord, dans la mesure où la triangulation des sources documentaires, institutionnelles et expérientielles renforce la validité du diagnostic produit. Une robustesse sociale ensuite, puisque l'association des habitants à l'analyse de leurs propres conditions d'existence fonde la légitimité des connaissances produites auprès des acteurs auxquels elles sont destinées.

Ce positionnement épistémologique doit être distingué d'une vision simplement consultative qui consisterait à « donner la parole » aux habitants pour en extraire des données brutes. Il s'inscrit dans une rupture épistémologique plus profonde, que Freire (1974) avait théorisée sous le concept de conscientisation dans lequel la production du savoir n'est pas le monopole des chercheurs académiques, mais peut émerger d'une réflexivité collective sur les conditions d'existence des personnes concernées. Dans cette perspective, Les chercheurs ignorants (2015) définissent les recherches-actions collaboratives en travail social comme des bricolages scientifiques qui produisent des connaissances d'autant plus robustes qu'elles intègrent rigoureusement les savoirs expérientiels dans le processus de recherche lui-même, et non seulement dans ses restitutions finales :

> il ne s'agit pas d'un label, d'un projet scientifique, mais plutôt d'une appellation totalement non contrôlée, expression valise pour embarquer avec nous des acteurs d'expériences différenciées qui cherchent à comprendre et/ou agir, en pratiquant des pratiques collaboratives singulières qui se cherchent et qui ont besoin de s'éprouver et de s'évaluer. (p.12)

Cette triple exigence éthique, épistémologique et méthodologique structure l'ensemble du dispositif participatif d'InVivo.

2.1.2. Justification du recours à une démarche participative

Sur le plan éthique, enfin, la démarche participative répond à un impératif de reconnaissance. Bertrand et Petiau (2023, p. 7) rappellent que les recherches participatives « au-delà des bonnes intentions » exigent de créer des conditions effectives pour que les participants produisent des analyses et non seulement des témoignages. Dans le cas des personnes handicapées vieillissantes, qui font face au double stigmate identifié par Veyre et al. (2021), à la fois lié au handicap et à la vieillesse, cette reconnaissance scientifique constitue en elle-même un acte de valorisation sociale. Il ne s'agit pas de solliciter la parole des personnes concernées pour la réduire ensuite à un matériau brut, mais de l'accompagner pour en faire une ressource épistémique reconnue.

Rullac (2024) a récemment précisé les critères permettant de caractériser une Recherche Action Collaborative authentique, au premier rang desquels figure précisément cette exigence de symétrie dans la reconnaissance des différentes formes de savoir. Ces démarches réunissent en effet une multiplicité d'acteurs et d'actrices issus des champs politique, scientifique, professionnel et de l'expertise d'usage, constitués en réseau d'interactions autour d'un double objet. La dimension explicite renvoie à la problématique sociale traitée, tandis que la dimension implicite désigne le processus démocratique mis en œuvre pour y répondre, de sorte que la méthode collaborative constitue la finalité de la démarche et non un simple moyen. Cette inversion fonde le caractère authentiquement collaboratif de la recherche, laquelle s'inscrit dans le paradigme de la science citoyenne et repose sur une articulation transdisciplinaire de savoirs qui ne sont pas, a priori, alliables au regard des normes scientifiques de l'expertise. La visée n'est donc pas seulement épistémique mais également politique, puisque ce bricolage collectif poursuit une finalité commune d'équilibrage des pouvoirs et de réduction des formes de

domination. Appliqués à InVivo, ces critères confirment que l'association des Experts d'Usage au processus de production des connaissances ne relève pas d'un supplément participatif mais d'une condition constitutive de la démarche elle-même.

Sur le plan épistémologique, l'objet même de la recherche appelle une telle démarche. Les logements accompagnés, partagés et inclusifs pour les personnes handicapées vieillissantes en milieu rural constituent un objet social encore peu documenté scientifiquement, dont les acteurs de terrain ont devancé les formalisations académiques et les cadres politiques. Comme le souligne Rullac (2018, p. 38), les milieux professionnels du travail social développent une « capacité empirique d'innover et d'expérimenter au-delà de ce qui est prescrit par les scientifiques et les politiques sociales ». Ce génie ordinaire (Chauvière et al., 2018) ne peut être saisi par une démarche purement déductive qui appliquerait des catégories théoriques préexistantes à un terrain qui les déborde. C'est pourquoi InVivo adopte une logique ascendante, *bottom-up*, dans laquelle c'est le terrain, ses réalités et ses acteurs qui guident l'orientation des questionnements.

Sur le plan méthodologique, la démarche participative répond à la nécessité de croiser des matériaux hétérogènes pour saisir la complexité d'un objet situé à l'intersection de trois champs encore trop cloisonnés le handicap, le vieillissement et la ruralité. Cargo et Mercer (2008, p. 325) ont montré, dans leur revue systématique des recherches participatives en santé publique, que « l'intégration équitable des perspectives des communautés dans le processus de recherche améliore la pertinence et la validité écologique des résultats ». Cette intégration n'est possible que si le dispositif de recherche est structuré pour permettre aux acteurs de terrain de contribuer réellement à chaque étape du travail, et pas seulement à la phase de collecte de données. Dans le cadre d'InVivo, cela se traduit par la participation active des co-chercheurs aux phases d'analyse et de co-conception des livrables, et non uniquement à la fourniture de témoignages.

2.1.3. La place de l'Expertise d'Usage dans la production scientifique

Les approches participatives et collaboratives se construisent sur la reconnaissance du Savoir Expérientiel, notion forgée par Borkman (1976) à propos des groupes d'entraide et acclimatée dans l'espace francophone par les travaux consacrés au patient expert et à l'auto-support (Jouet et al., 2010). Ce déplacement conceptuel fondateur a rendu pensable la légitimité d'une connaissance produite par l'épreuve d'une situation, qu'il s'agisse de la maladie, du handicap ou de la précarité, en la soustrayant au monopole descriptif des savoirs académiques et professionnels. Il conservait toutefois une limite, puisqu'il rapportait cette connaissance à la seule condition vécue, sans intégrer l'expérience des dispositifs institutionnels chargés de la traiter. Or les personnes concernées n'éprouvent pas seulement un trouble ou une privation. Elles éprouvent tout autant les logiques d'accès, de catégorisation, d'orientation et d'évaluation qui organisent leur prise en charge, et acquièrent par là une connaissance située du fonctionnement réel des institutions, souvent inaccessible à celles et ceux qui les administrent. C'est cette dimension institutionnelle de l'expérience que la notion d'Expertise d'Usage vient reconnaitre, en précisant l'attention du vécu vers l'usage, c'est-à-dire vers le rapport pratique et durable qu'une personne entretient avec un dispositif dont elle apprend à décrypter les règles, les marges et les angles morts.

La notion d'Expertise d'Usage a été définie comme « le savoir qui émane de l'utilisation d'un dispositif ou d'un service et qui fonde une communauté d'usage, si elle est accompagnée pour en formaliser le contenu » (Heijboer, 2020, p. 125). Cette définition souligne deux dimensions essentielles d'une part, l'expertise d'usage n'est pas une simple opinion subjective sur un service, mais un savoir construit à partir d'une expérience répétée, incarnée et territorialement située ; d'autre part, ce savoir requiert un accompagnement pour être formalisé et rendu partageable dans un cadre de recherche.

Jouet et al. (2010) ont montré, dans le domaine de la santé, que les usagers-experts développent une connaissance de leur propre situation qui peut enrichir significativement les protocoles d'intervention et les politiques publiques, à condition que les dispositifs de participation soient conçus pour leur permettre d'exprimer et de formaliser cette connaissance dans les termes qui leur sont propres. Ce constat est directement transposable au champ du travail social et du logement inclusif. Les habitants des logements accompagnés, partagés et inclusifs étudiés dans le cadre d'InVivo ont développé, au fil de leur expérience résidentielle, une connaissance fine des effets des dispositifs sur leur qualité de vie, leur autonomie et leurs relations sociales. Cette connaissance n'est ni réductible aux évaluations institutionnelles, ni accessible par la seule observation externe, si rigoureuse soit-elle.

Petiau (2021) a montré, à travers plusieurs recherches participatives en intervention sociale, que le passage de la simple « prise de parole » à une véritable contribution à la production de connaissances exige un travail de formalisation progressive. Ce travail ne se décrète pas il requiert du temps, des conditions de sécurisation de la parole et des outils adaptés aux capacités et aux rythmes des personnes concernées ; surtout quand elles sont concernées par le handicap et la vieillesse. Cette exigence d'adaptation de la communication à la compréhension des co-chercheurs des outils de participation est particulièrement structurante. Elle nécessite a minima le recours à des supports accessibles le FALC tel que formalisé par l'UNAPEI (2009), les entretiens guidés et les ateliers de type *photo-voice* (Wang & Burris, 1997), qui permettent à des personnes présentant des difficultés cognitives de prendre part activement au processus de production de connaissances.

Dans le cadre de la recherche InVivo, ce postulat prend une valeur opérationnelle. Les habitants des logements accompagnés, partagés et inclusifs sont des détenteurs de savoirs sur leurs propres conditions d'existence en milieu rural, savoirs que la revue de littérature et les monographies institutionnelles ne peuvent capturer que partiellement. La démarche repose ainsi sur la contribution des Experts d'Usage au processus de production des connaissances, en croisant les savoirs scientifiques issus du présent Rapport intermédiaire et les savoirs expérientiels portés par les habitants eux-mêmes. Ce croisement ne relève pas d'un simple complément d'information. Il constitue une démarche heuristique pleinement participative, qui prend en considération les représentations sociales, tant matérielles que normatives, des personnes concernées. Il confère au Rapport une double robustesse. Une robustesse scientifique d'abord, dans la mesure où la triangulation des sources documentaires, institutionnelles et expérientielles renforce la validité du diagnostic produit. Une robustesse sociale ensuite, puisque l'association des habitants à

l'analyse de leurs propres conditions d'existence fonde la légitimité des connaissances produites auprès des acteurs auxquels elles sont destinées.

Cependant, une nouvelle avancée conceptuelle insiste sur la nécessité de distinguer l'Expertise d'Usage de l'Expertise Usagère. La première notion est générique et désigne le Savoir Expérientiel de toute personne qui fait usage d'un dispositif et appartient de ce fait à une communauté d'usage. La seconde est spécifique et qualifie le savoir des bénéficiaires directs des institutions médicosociales, dont la reconnaissance a pour effet de les intégrer à la communauté des acteurs et des actrices de ce champ professionnel. L'Expertise Usagère constitue ainsi une sous-catégorie de l'Expertise d'Usage, circonscrit au périmètre de l'intervention médicosociale et porteur d'un enjeu supplémentaire de reconnaissance statutaire :

1. L'expertise d'usage peut être définie comme les savoirs issus de l'expérience vécue, qui fonde une communauté d'usage. Les récents développements scientifiques proposent la reconnaissance du savoir spécifique de ceux et celles qui font usage des dispositifs du travail social.
2. L'expertise usagère peut être définie comme les savoirs issus de l'expérience vécue des bénéficiaires « directs » des institutions du travail social, qui les intègre dans la communauté des acteurs et des actrices de ce champ professionnel, au même titre que les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales. (Rullac, 2021, p. 32)

La communauté fondée par l'Expertise usagère se constitue autour d'une expérience commune, laquelle inclut, pour les publics du champ médico-social, l'épreuve partagée d'une forme de domination, qu'elle soit institutionnelle, symbolique ou statutaire. Les personnes accompagnées des institutions médico-sociales occupent en effet une position structurellement asymétrique au sein des dispositifs dont ils font usage, position qui façonne leur savoir expérientiel autant qu'elle en conditionne l'expression. Mobiliser l'Expertise d'Usage dans sa déclinaison usagère exige dès lors de prendre en compte cette vulnérabilité dans les méthodes elles-mêmes.

Il ne suffit pas d'ouvrir des espaces de participation pour que ce type de savoir expérientiel émerge spontanément. Encore faut-il que les conditions de leur recueil neutralisent, autant que possible, les rapports de pouvoir qui traversent la relation d'aide et qui peuvent inhiber la parole, orienter les propos vers la conformité attendue ou reconduire, au sein même du dispositif de recherche, les asymétries que la démarche collaborative prétend réduire. Cette exigence rejoint la finalité des RAC évoquée précédemment, puisque l'équilibrage des pouvoirs ne constitue pas seulement l'horizon politique de la démarche mais bien un critère de validité de ses méthodes.

Le choix épistémologique et méthodologique ainsi défini impose une architecture de recherche spécifique, fondée sur la pluralité et la complémentarité des instances participatives. C'est cette architecture que la section suivante présente dans le détail.

2.2. Présentation du dispositif participatif de la recherche InVivo

2.2.1. Principes généraux d'organisation du dispositif

Dans le cadre des recherches partenariales et collaboratives, le croisement des savoirs ne constitue pas un point de départ mais l'aboutissement d'un processus séquencé. Avant toute mise en commun, chaque groupe d'acteurs et d'actrices doit disposer de l'espace et du temps nécessaires pour élaborer sa propre analyse de façon autonome, selon ses propres catégories, son propre rythme et son propre langage (Gillet & Tremblay, 2017). Cette phase d'élaboration séparée n'est pas une précaution accessoire, elle conditionne la possibilité même du croisement. Les savoirs en présence ne disposent pas, en effet, du même degré de formalisation ni de la même légitimité instituée. Les savoirs académiques et professionnels bénéficient de cadres d'expression éprouvés, d'un vocabulaire stabilisé et d'une autorité reconnue, tandis que les savoirs expérientiels, plus rarement sollicités et moins codifiés, requièrent un travail préalable de mise en mots et de consolidation collective pour accéder au statut d'analyse. Placer d'emblée ces savoirs dans un espace commun revient à exposer les plus fragiles d'entre eux à une reformulation immédiate dans les termes des plus institués, ce qui produit une asymétrie d'autant plus insidieuse qu'elle opère sous les apparences du dialogue. Ce n'est donc qu'à la condition d'une élaboration autonome préalable que la confrontation produit réellement du croisement, c'est-à-dire une transformation réciproque des analyses en présence, et non un simple effet de façade participatif dans lequel les savoirs académiques et professionnels continueraient à structurer la lecture des expériences vécues, les personnes concernées se trouvant réduites à valider ou illustrer des cadres d'interprétation construits sans elles. Cette vigilance méthodologique trouve son fondement théorique dans le concept d'injustice épistémique (Fricker, 2007), qui désigne le déficit de crédibilité systématiquement accordé à certains locuteurs en raison de leur position sociale, ainsi que la privation des ressources interprétatives permettant de faire valoir sa propre expérience. Les travaux francophones qui ont prolongé cette perspective dans le champ des recherches participatives (Godrie & Dos Santos, 2017) montrent que les dispositifs collaboratifs peuvent, selon leur conception, réparer ou reconduire ces injustices, ce qui fait de la séquence méthodologique adoptée un enjeu épistémologique et non simplement organisationnel. Le respect de cette séquence, élaboration séparée puis confrontation réglée, constitue ainsi l'une des garanties méthodologiques permettant de prendre en compte la vulnérabilité évoquée précédemment, en donnant aux détenteurs et détentrices de l'expertise usagère les moyens de peser sur les termes mêmes de l'échange plutôt que d'y entrer en position de faiblesse.

Ce modèle se traduit concrètement par une architecture à 4 instances, dont les fonctions sont distinctes mais complémentaires le COPIL, le COPIL élargi, le Comité d'Experts d'Usage et le Séminaire de Recherche Mixte. Ces 4 instances fonctionnent selon une logique de double cascade le COPIL soutient le COPIL Élargi, qui soutient à son tour la constitution et le fonctionnement du Comité d'Experts d'Usage. Le Séminaire de Recherche Mixte constitue l'espace final de convergence, dans lequel les contributions des trois premières instances sont mises en relation, discutées et confrontées. Israel et al. (2013) soulignent à cet égard que la qualité d'un dispositif participatif se mesure à la capacité des différentes parties prenantes à « contribuer de manière significative à tous les stades du processus de recherche, de la formulation de la question aux recommandations finales » (p.47). C'est ce niveau d'exigence qu'InVivo s'est fixé.

2.2.2. Le COPIL instance de cadrage stratégique et scientifique

Le COPIL constitue la tour de contrôle de la recherche. Il réunit 9 membres permanents : les trois chercheurs académiques rattachés respectivement à la HETSL, au CREAI Île-de-France et à l'IRTS Paris Île-de-France, ainsi que 6 chargés de mission des 2 fédérations porteuses du projet : SOLIHA et l'UNAF. Sa double composition garantit une articulation effective entre la rigueur scientifique, portée par les chercheurs académiques, et la connaissance fine des terrains et des acteurs, portée par les chargés de mission des réseaux. Cette articulation est précisément ce que Fournier et Gibey (2020) ont désigné sous le terme d'« épreuve de la coopération » (p.130) la capacité à produire ensemble, sans effacer les différences de position, de légitimité et de langage entre les participants.

Le COPIL assume 3 fonctions principales dans l'économie générale du projet :

1. Il garantit d'abord la cohérence d'ensemble de la démarche scientifique, en assurant la continuité entre les phases de la recherche et en veillant à l'articulation entre les différents matériaux produits.

2. Il assure ensuite le pilotage opérationnel du projet, en suivant le calendrier, en mobilisant les ressources nécessaires et en ajustant le dispositif en fonction des retours du terrain.

3. Il produit enfin les cadres de référence théoriques, dont ce Rapport intermédiaire constitue le premier livrable formalisé, qui servent de base partagée au travail des autres instances participatives.

La régularité des réunions du COPIL est la condition du rôle central de cette instance dans la dynamique d'ensemble du projet. À la date de ce Rapport, le COPIL s'est effectivement réuni à une quinzaine de reprises depuis janvier 2025, selon un rythme sensiblement mensuel qui confirme cette centralité.

2.2.3. Le COPIL Élargi instance opérationnelle et relais de terrain

Le COPIL élargi assure l'articulation entre le cadre scientifique du projet et les réalités des terrains étudiés. Il réunit des professionnels issus des 2 fédérations partenaires et remplissant une double fonction. D'une part, il contribue à documenter les terrains de recherche par la production des monographies institutionnelles. D'autre part, il prépare et soutient la participation des habitants, notamment à travers la constitution et l'accompagnement du Comité d'Experts d'Usage. À l'été 2026, cette instance est pleinement constituée. La liste consolidée de ses membres comprend une trentaine de professionnels (directions, animateurs et travailleurs sociaux de proximité), répartis au sein de 16 structures territoriales : 7 UDAF et 9 entités locales et régionales du mouvement SOLIHA. À ces acteurs de terrain s'ajoutent des représentants des fédérations nationales, ainsi que les partenaires académiques chargés d'animer et de coordonner les travaux.

Depuis novembre 2025, le COPIL élargi s'est réuni à 4 reprises à distance. Cette modalité de travail apparaît particulièrement adaptée à la dispersion géographique des sites, répartis sur l'ensemble du territoire national, tout en permettant de maintenir une dynamique collective régulière.

La production des Monographies Institutionnelles constitue la première mission substantielle du COPIL Élargi. Chaque professionnel volontaire est invité à rédiger une description documentée de son site, à partir des documents institutionnels disponibles projet d'établissement, charte, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, projets personnalisés non nominatifs. Ces Monographies ont pour fonction de documenter les caractéristiques institutionnelles, les logiques d'accompagnement, les cadres de fonctionnement et les formes locales d'organisation des logements étudiés. Elles constituent un matériau de première importance pour la recherche, dans la mesure où elles permettent de saisir la diversité des configurations institutionnelles observées à l'échelle nationale et de contextualiser l'analyse des témoignages recueillis auprès des habitants.

La deuxième mission du COPIL Élargi est de rendre possible la participation effective des habitants. Elle suppose un travail de préparation délicat, qui inclut l'information des résidents sur la démarche de recherche et sur ses objectifs, le recrutement des volontaires et la mise en place des conditions concrètes de leur participation à la première réunion du Comité d'Experts d'Usage. Ce travail de médiation entre le cadre scientifique du projet et les réalités quotidiennes des sites est indispensable sans lui, la participation des experts d'usage risque de demeurer purement formelle ou instrumentale. Des Référents de terrain, recrutés par le COPIL Élargi parmi les professionnels proches des habitants sur le plan institutionnel et territorial, assurent cette fonction de facilitation. Ces facilitateurs sont associés au Comité d'Expert d'Usage, sans y appartenir. Ils jouent ainsi le rôle que Cargo et Mercer (2008) désignent sous le terme de *community liaison*, dont la légitimité auprès des participants est la condition de la confiance qui rend possible une participation authentique. À l'été 2026, 17 membres du COPIL Élargi exercent cette fonction de référent de terrain, dont 12 la cumulent avec leur participation aux travaux de l'instance.

2.2.4. Le Comité d'Experts d'Usage instance de formalisation de l'expérience vécue

Le Comité d'Experts d'Usage constitue le cœur participatif de la recherche. Il est prévu pour réunir environ 30 habitants des sites partenaires, pour constituer la ressource épistémique principale. Sa fonction n'est pas simplement de recueillir des témoignages mais à aider les participants à transformer leur expérience vécue en Savoirs d'Usage formalisables et partageables, selon le processus décrit par Heijboer (2021), sous le terme d'accompagnement à la formalisation des usagents :

> Le lien de l'usager à l'institution est désormais traversé par la question de l'utilité sociale de l'usager et à travers elle se lit sa participation, sa citoyenneté et la reconnaissance dont il peut jouir : non plus seulement comme usager, mais également comme expert à part entière et crédible : l'Usagent. (p. 26)

Ce travail de formalisation est rendu possible par 3 conditions simultanées :

1. La présence de Référents de terrain lors des réunions du Comité d'Experts d'Usage : Leur rôle de facilitation permet de sécuriser la prise de parole, d'adapter le rythme des échanges aux besoins des participants et de soutenir l'expression de celles et ceux qui présentent des difficultés cognitives ou communicationnelles.

2. Le recours à des méthodes adaptées : Celles-ci permettent à des personnes présentant des déficits cognitifs ou sensoriels, parfois cumulés aux effets du vieillissement, de participer activement au processus, et à des participants peu à l'aise avec les formes académiques de l'expression de produire néanmoins des analyses fines et nuancées de leur environnement de vie. L'adaptation méthodologique ne constitue donc pas un aménagement par défaut, mais la condition d'accès à des savoirs qui resteraient autrement inexprimés.

3. La progressivité de la démarche : Le Comité d'Experts d'Usage travaille d'abord de manière autonome, dans un espace sécurisé et séparé des autres instances, avant de partager ses productions dans le cadre du Séminaire de recherche mixte. Cette phase de travail entre pairs constitue une condition de qualité du croisement des savoirs, car elle permet aux habitants de construire une parole collective sans risque d'autocensure face aux professionnels et aux chercheurs. Elle met ainsi en œuvre, à l'échelle du dispositif, la séquence d'élaboration séparée puis de confrontation réglée dont la nécessité a été établie plus haut, et répond concrètement au risque d'injustice épistémique en garantissant que les analyses des Experts d'Usage entrent dans l'espace commun déjà constituées, et non en position d'être immédiatement reformulées par les savoirs les plus institués.

Dans un premier temps, le principal matériau produit par le Comité d'Experts d'Usage est la récolte des témoignages des habitants en son sein. Il s'agit d'un témoignage accompagné, organisé autour de quatre axes, à savoir le parcours résidentiel avant l'entrée dans le dispositif, l'expérience vécue dans le logement, les effets perçus sur la vie quotidienne et sur les liens sociaux, et enfin ce qui a changé entre l'avant et l'après. Ce matériau s'inspire des travaux de Bertaux (2010) sur le récit de vie comme méthode sociologique et de ceux de Pineau et Le Grand (2007) sur les histoires de vie en sciences humaines, tout en les adaptant aux capacités et aux contraintes des participants. Delory-Momberger (2009) a par ailleurs montré que ce travail de biographisation, entendu comme la mise en récit de son propre parcours, est en lui-même producteur d'un savoir sur soi et sur son environnement qui dépasse la simple description des faits. En racontant leur parcours, les habitants d'InVivo en produisent ainsi une analyse, laquelle constitue une contribution scientifique à part entière.

Dans un second temps, les Experts d'Usage volontaires rejoignent la communauté des co-chercheurs et des co-chercheuses, laquelle réunit les 3 types de savoirs mobilisés par la démarche, afin de co-concevoir les livrables prévus, au sein du Séminaire de Recherche Mixte. Le passage de la première à la seconde phase repose sur 3 conditions qui prolongent celles énoncées précédemment :

1. La première est le volontariat, qui suppose un désir d'engagement dans la co-conception, lequel ne se décrète pas mais se cultive tout au long de la phase autobiographique, à mesure que les participants éprouvent la valeur accordée à leur parole.

2. La deuxième est la faisabilité de cet engagement, que les référentes de terrain rendent possible en assurant la continuité de l'accompagnement entre l'espace protégé du Comité et l'espace mixte de la co-conception.

3. La troisième est l'adaptation méthodologique globale du dispositif, qui ne peut être arrêtée a priori mais doit être conçue *in situ*, au plus près des personnes effectivement engagées, de leurs capacités et de leurs contraintes. Cette exigence de conception située constitue moins une limite qu'une caractéristique constitutive de la démarche, puisqu'elle applique au cadre méthodologique lui-même le principe collaboratif qui gouverne la production des connaissances.

2.2.5. Le Séminaire de Recherche Mixte espace de convergence et de co-production

Le Séminaire de Recherche Mixte constitue l'aboutissement du dispositif participatif. Il réunit des représentants des trois autres instances COPIL, COPIL Élargi et Comité d'Experts d'Usage (épaulé par les référents de terrain) dans un espace commun de croisement et d'analyse. Sa fonction est de faire dialoguer les savoirs académiques, professionnels et expérientiels pour construire des analyses partagées et orienter la co-conception des livrables. Ce croisement ne peut fonctionner que si les conditions préalables ont été respectées chaque instance a d'abord produit ses propres matériaux dans son espace propre, avant de soumettre ses analyses à la confrontation.

Ce séquencement est fondamental et ne peut être court-circuité sans compromettre la qualité du dispositif. Comme l'ont montré Gillet et Tremblay (2017), la mise en présence prématurée d'acteurs aux positions sociales très différentes peut produire des effets de domination symbolique qui renforcent la marginalisation des savoirs les moins légitimés institutionnellement. La phase de travail autonome des Comités constitue donc une garantie méthodologique autant qu'une condition éthique de la réussite du dispositif. C'est seulement après que chacun a pu consolider sa propre analyse que le croisement peut produire des résultats qui dépassent la simple juxtaposition des points de vue.

Le Séminaire de Recherche Mixte produit les analyses croisées qui alimentent directement la conception des livrables finaux le guide des pratiques inspirantes en milieu rural, la boîte à outils pour la participation communautaire, les outils d'auto-évaluation de l'impact social et le webinaire de restitution. Ces livrables ne sont donc pas le produit d'une équipe de chercheurs travaillant à partir d'un terrain, mais la traduction collective d'un travail partagé entre des acteurs aux expertises complémentaires, dont la légitimité repose sur la diversité et sur l'égale dignité de leurs contributions respectives.

Le fonctionnement du Séminaire de Recherche Mixte obéit par ailleurs à un principe d'agilité organisationnelle, qui ajuste les modalités de travail aux ressources et aux limites de chacun de ses membres. La composition même de cette instance, qui réunit des personnes aux disponibilités, aux mobilités et aux capacités très hétérogènes, interdit de figer a priori un format unique de collaboration. Certaines modalités apparaissent néanmoins d'emblée nécessaires. Le travail en présentiel semble ainsi devoir être privilégié, au moins dans les premières phases, car la construction d'une confiance mutuelle entre des acteurs qui ne partagent ni les mêmes codes ni les mêmes habitudes de travail passe difficilement par la seule médiation numérique, laquelle tend en outre à redoubler les inégalités d'accès et d'aisance qu'elle prétend compenser. Cette exigence de présence, rapportée à la dispersion géographique des dispositifs étudiés, implique vraisemblablement une organisation en sous-groupes territoriaux, articulant des temps de

travail de proximité, au plus près des lieux de vie des Experts d'Usage, et des temps de convergence réunissant l'ensemble du Séminaire à une fréquence plus espacée. Cette architecture à géométrie variable ne relève pas d'un compromis logistique mais d'une fidélité au principe de conception in situ énoncé précédemment, puisque c'est le dispositif qui s'adapte aux personnes, et non l'inverse. Elle devra en conséquence être élaborée avec les membres du Séminaire eux-mêmes, lors de ses premières séances, et rester révisable tout au long de la recherche en fonction des enseignements tirés de sa mise en œuvre.

2.2.6. Représentation graphique du dispositif collaboratif de recherche de InVivo

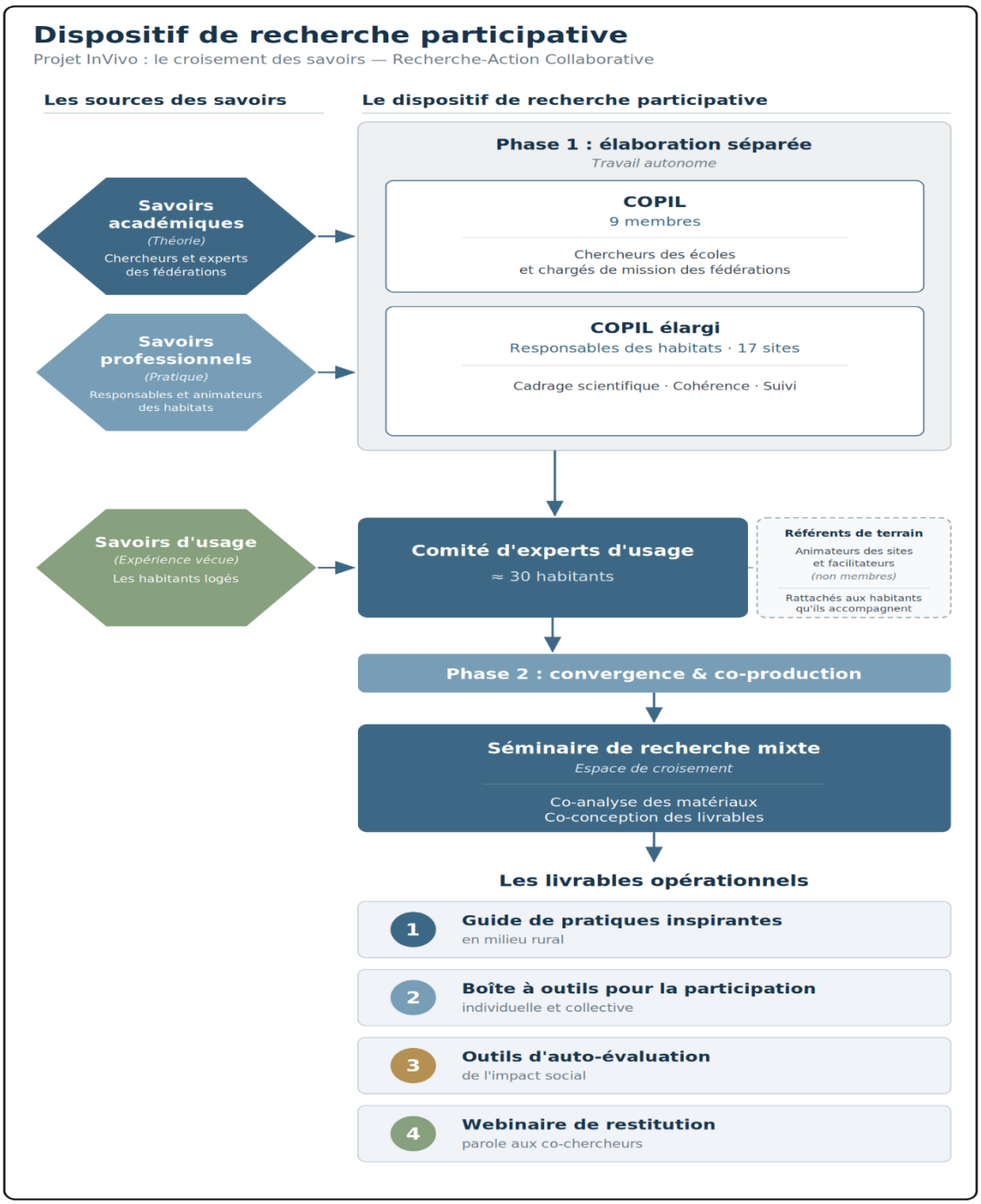

Figure 1 : Le dispositif participatif de la recherche InVivo

2.3. Les fonctions du Rapport intermédiaire

2.3.1. Fonder la Recherche Action Collaborative

Ce Rapport intermédiaire ne constitue pas un simple état administratif de l'avancement du projet, mais remplit une fonction méthodologique : il transforme les travaux préparatoires déjà réalisés en une base explicite, discutable et partageable, à partir de laquelle la Recherche Action Collaborative peut effectivement se déployer. Il articule ainsi le cadre théorique issu de la revue de littérature, l'architecture participative présentée dans la section précédente et les premiers matériaux produits par les partenaires, sans confondre ces registres ni leur attribuer le même statut épistémologique.

Un tel document peut être compris comme un objet intermédiaire, au sens où il matérialise un état du travail, conserve la trace des choix opérés et circule entre les acteurs engagés dans la recherche (Vinck, 1999, 2009). Il a également vocation à devenir un objet-frontière entre les acteurs de InVivo et les communautés auxquelles il s'adresse. Sa structure doit être suffisamment stable pour fournir un cadre commun en interne, tout en restant assez ouverte pour être interprétée, discutée et transformée par des personnes appartenant à des mondes sociaux différents en externe (Star & Griesemer, 1989). Cette fonction ne peut toutefois être décrétée par l'équipe académique.

La fonction fondatrice de ce Rapport se décline en 2 grandes opérations successives et complémentaires :

1. Il s'agit d'abord de formaliser un processus de recherche encore en cours, puis de mettre le cadre théorique à l'épreuve des terrains institutionnels potentiels.

2. Le document doit ensuite soutenir la mobilisation des co-chercheurs, avant de fournir une base de travail à la co-conception des livrables.

Cette progression reprend la logique des sections précédentes qui part de la réflexivité sur le processus, passe par la construction des matériaux et des acteurs de la recherche, puis ouvre vers leur mise en travail collective.

2.3.2. Formaliser un processus de recherche en cours

Une Recherche Action Collaborative ne suit pas une succession linéaire dans laquelle une problématique définitivement stabilisée serait traduite en protocole, puis appliquée à un terrain demeuré inchangé. Elle procède par ajustements successifs entre l'élaboration des questions, la constitution du collectif, la production des matériaux, leur interprétation et les transformations rendues possibles par la recherche elle-même. Les démarches de Recherche Action sont, en ce sens, fondamentalement itératives, tant les phases de description, de réflexion et d'action se répondent et peuvent conduire à déplacer aussi bien l'objet étudié que les modalités de l'enquête (Reason & Bradbury, 2008).

Le caractère intermédiaire du Rapport ne signifie donc ni inachèvement au sens d'un défaut ni suspension des exigences scientifiques. Il désigne un état daté du processus, suffisamment élaboré pour être soumis à la discussion, mais explicitement révisable, qui reflète une grosse année de travail. Le document distingue à cette fin 3 niveaux :

1. Le premier rassemble les éléments déjà stabilisés, tels que la problématique générale, les notions centrales et l'architecture participative.

2. Le deuxième présente des résultats provisoires, issus de la revue de littérature, des monographies institutionnelles et des premiers témoignages.

3. Le troisième identifie les questions encore ouvertes, les arbitrages à conduire et les hypothèses qui devront être éprouvées par le croisement des savoirs.

La mise en écriture rend également visible une part du travail scientifique souvent laissée dans l'ombre. Avant le recueil systématique des données, InVivo a nécessité la constitution d'un consortium, la mobilisation progressive de 2 fédérations nationales, l'élaboration d'instances participatives, la négociation des rôles, l'adaptation des supports aux capacités des futurs participants et la création de relations de confiance avec les terrains. Ces opérations ne relèvent pas de simples préalables logistiques. Elles déterminent les personnes qui pourront participer, les expériences qui deviendront connaissables et les conditions dans lesquelles les savoirs seront reconnus. Les documenter permet de traiter la construction du dispositif comme un résultat méthodologique à part entière.

Concrètement, 14 réunions du COPIL ont été organisées entre le 27 janvier 2025 et le 2 juillet 2026. Parallèlement, la constitution du COPIL Élargi a été préparée lors de deux réunions, tenues les 29 octobre et 18 décembre 2025, puis suivie de quatre séances en distanciel entre le 5 novembre 2025 et le 28 avril 2026. Enfin, la préfiguration du Comité d'Experts d'Usage a donné lieu à deux réunions à distance, organisées les 5 et 26 juin 2026.

Le Rapport intermédiaire assure enfin une fonction de mémoire réflexive. Il conserve la trace des déplacements intervenus depuis le dépôt du projet, notamment l'élargissement de la notion de logement vers celle d'habitat, la formalisation d'un fonctionnement en double cascade et la distinction entre Expertise d'Usage, témoignage et co-recherche. Cette traçabilité permet de comprendre pourquoi certaines décisions ont été prises et d'en réexaminer ultérieurement la pertinence. Elle évite de reconstruire rétrospectivement un déroulement artificiellement cohérent et reconnaît, au contraire, que les hésitations, les controverses et les bifurcations participent à la production des connaissances. La version présente doit ainsi être lue comme une proposition argumentée, destinée à être amendée au fil de la recherche plutôt que comme la clôture anticipée de celle-ci.

2.3.3. Analyser les premiers enjeux au regard des terrains institutionnels potentiels

La deuxième fonction du Rapport consiste à organiser une première confrontation entre le cadre théorique et les réalités institutionnelles rendues accessibles par SOLIHA et l'UNAF. Cette confrontation ne vise pas à appliquer mécaniquement aux terrains une

grille élaborée en amont. Les notions issues de la littérature remplissent une fonction heuristique, car elles orientent l'attention vers certaines dimensions, mais leur pertinence doit être éprouvée par la diversité des configurations observées. Réciproquement, les matériaux institutionnels ne parlent pas d'eux-mêmes ; ils deviennent analysables lorsqu'ils sont mis en relation avec des questions explicites, des catégories comparatives et les tensions identifiées dans la première partie.

À ce stade, les 25 monographies et les premiers témoignages ne constituent pas encore un échantillon stabilisé de la recherche. Ils dessinent un terrain institutionnel potentiel, c'est-à-dire un ensemble de sites, de dispositifs, de professionnels et d'habitants susceptibles de contribuer aux étapes ultérieures. Leur analyse préparatoire remplit néanmoins 3 fonctions :

1. Elle permet d'abord de vérifier si les catégories retenues décrivent effectivement les réalités rencontrées ou si elles doivent être déplacées.

2. Elle sert ensuite à repérer les dimensions qui différencient les situations : forme du bâti, statut d'occupation, intensité du partage, modalités d'accompagnement, inscription territoriale, caractéristiques des publics ou encore stabilité des financements.

3. Elle permet enfin d'identifier les lacunes documentaires et les contradictions qui devront faire l'objet d'investigations spécifiques.

Cette analyse contribue ainsi à construire la comparaison plutôt qu'à produire prématurément une classification définitive. Elle aide à sélectionner des cas contrastés, à préciser les questions adressées aux Experts d'Usage et à adapter les outils de recueil aux particularités des situations. Elle rend également possible une vigilance méthodologique essentielle. Les monographies décrivent les dispositifs depuis le point de vue de leurs porteurs, tandis que les témoignages donnent accès à des expériences singulières encore peu nombreuses et inégalement documentées. Les convergences entre ces matériaux peuvent constituer des indices solides ; leurs écarts sont tout aussi instructifs, car ils signalent des dimensions de l'expérience que les documents institutionnels rendent peu visibles.

Les premières analyses formulées dans la Partie 3 doivent donc être comprises comme des hypothèses de travail. Elles précisent ce qu'il devient pertinent d'observer, de comparer et de discuter, sans se substituer au travail interprétatif des professionnels et des habitants. Cette posture s'inscrit dans une analyse qualitative progressive, au sein de laquelle les catégories gagnent en consistance à mesure qu'elles sont confrontées aux matériaux, puis réorganisées en fonction des cas qui les confirment ou leur résistent (Paillé & Mucchielli, 2021). Le Rapport intermédiaire ouvre l'enquête sur les terrains, pour en dessiner les premières pistes analytiques et en rend les prochains choix théoriques plus explicites.

2.3.4. Mobiliser les co-chercheurs

La mobilisation des co-chercheurs ne se réduit pas au recrutement de personnes acceptant de participer à une réunion ou de livrer un témoignage. Elle suppose que chaque catégorie

d'acteurs (chercheurs, professionnels et habitants) puisse comprendre la finalité de la recherche, identifier la valeur de sa propre contribution et disposer de possibilités réelles d'influencer les questions, les analyses et les productions finales. Le Rapport intermédiaire participe à cette mobilisation en rendant visibles le chemin déjà parcouru, les matériaux disponibles, les choix encore ouverts et les espaces dans lesquels les partenaires pourront intervenir.

Pour les professionnels du COPIL Élargi, le document constitue d'abord une restitution du travail accompli. Les monographies qu'ils ont produites ne sont pas traitées comme de simples sources extraites des terrains, mais comme une contribution à la construction du corpus et à la formulation des premières hypothèses. Leur mise en perspective comparative doit leur permettre de situer leur propre dispositif parmi d'autres configurations, d'identifier des problèmes communs et de discuter les interprétations académiques. Cette restitution doit être conduite sans transformer la comparaison en classement ni le rapport en évaluation externe des institutions. L'enjeu est de créer un espace de réflexivité professionnelle dans lequel les écarts, les difficultés et les pratiques inventives puissent être examinés sans disqualification.

Pour les habitants, l'existence d'un Rapport scientifique ne garantit pas, à elle seule, l'accès au processus de recherche. La mobilisation exige que ses contenus essentiels soient traduits dans des formes adaptées : présentations orales, synthèses en Facile à Lire et à Comprendre, supports visuels, exemples concrets, extraits anonymisés ou échanges accompagnés par les référents de terrain. Ces médiations ne doivent pas simplifier les enjeux jusqu'à les rendre insignifiants, mais permettre aux personnes de comprendre ce qui est affirmé en leur nom, de corriger les interprétations qui ne leur correspondent pas et de proposer d'autres questions. Elles participent à un consentement continu, qui porte non seulement sur la transmission d'un témoignage, mais aussi sur ses usages analytiques et sur la place que chacun souhaite occuper dans la suite du projet.

Pour les équipes académiques et les partenaires des 2 fédérations nationales, le Rapport stabilise des objectifs, un vocabulaire, un calendrier et une répartition des responsabilités. Il rend possible la préparation de séquences de discussion distinctes, au cours desquelles chaque groupe pourra d'abord élaborer sa propre lecture avant le croisement dans le Séminaire de Recherche Mixte. Les accords, les désaccords et les reformulations issus de ces échanges devront être conservés et intégrés aux versions ultérieures. C'est par ce travail d'appropriation et de révision que le Rapport pourra acquérir la fonction d'objet-frontière décrite par Star et Griesemer (1989), non pas effacer les différences entre les mondes sociaux, mais leur fournir un support commun de coopération.

Cette mobilisation repose ainsi sur une logique de réciprocité. Les participants ne sont pas seulement invités à alimenter un document produit ailleurs ; le document leur est retourné pour qu'ils puissent en discuter les catégories, les silences et les conclusions provisoires. La reconnaissance des savoirs professionnels et expérientiels se mesure ici à leur capacité effective de déplacer le texte et, par conséquent, l'orientation de la recherche. Le Rapport intermédiaire devient alors moins un résultat transmis aux partenaires qu'un espace matérialisé de négociation scientifique.

2.3.4. Préparer la co-conception entre les chercheurs, les professionnels et les habitants

La quatrième fonction du Rapport consiste à préparer la co-conception des 4 livrables prévus par InVivo. Cette co-conception ne doit pas être comprise comme une étape terminale au cours de laquelle des acteurs de terrain seraient consultés sur la forme de productions dont le contenu aurait déjà été fixé par les chercheurs. Elle commence avec la définition partagée des problèmes auxquels les livrables doivent répondre, des publics auxquels ils s'adressent et des critères permettant d'en apprécier l'utilité. Le travail de conception constitue donc une nouvelle phase de production de connaissances, et non la simple mise en forme ou la diffusion de résultats acquis.

Le Rapport fournit à cette phase un Cahier des charges provisoire. Il met à disposition les tensions issues de la littérature, les premières régularités du corpus, les pratiques qui paraissent inspirantes, les difficultés signalées et les questions laissées sans réponse. Ces éléments devront être transformés en objets de travail concrets dans le Séminaire de Recherche Mixte. La co-conception pourra suivre un cycle commun : sélectionner un enjeu, produire une proposition, la confronter aux expériences vécues et aux contraintes professionnelles, l'expérimenter dans une forme accessible, puis la réviser. Elle pourra ainsi conserver la trace de désaccords légitimes au lieu de les dissoudre dans un consensus rapide.

Les 4 livrables appellent des modalités de contribution différenciées. Le guide des pratiques inspirantes devra décrire des conditions de réussite et des points de vigilance plutôt que prescrire un modèle unique. La boîte à outils pour la participation devra être construite et testée avec les habitants, afin que les supports proposés soient réellement compréhensibles et mobilisables selon la diversité des capacités. Les outils d'auto-évaluation devront articuler des indicateurs institutionnels, territoriaux et expérientiels, sans réduire la qualité de l'habiter à une mesure standardisée. Le webinaire devra enfin être conçu comme un espace de restitution partagée, dans lequel les habitants et les professionnels contribuent au choix des messages, des formats et des conditions de prise de parole, plutôt que comme la présentation finale du seul point de vue académique.

Quelle que soit leur forme, les productions devront être examinées selon 4 exigences communes :

1. Leur utilité pour les personnes et les équipes concernées.

2. Leur accessibilité cognitive et matérielle.

3. Leur acceptabilité éthique.

4. Leur capacité d'adaptation à des contextes ruraux différents et la traçabilité des savoirs sur lesquels elles reposent.

Ces critères maintiennent un lien explicite entre le processus participatif et ses produits. Ainsi conçu, le Rapport intermédiaire n'arrête pas prématurément le contenu des livrables. Il prépare leur élaboration collective en fournissant un langage commun, des matériaux organisés, des hypothèses discutables et des points de décision identifiés. La Partie

3 en présente la première base empirique, destinée à être reprise, contestée et enrichie dans la suite de la Recherche Action Collaborative.

3. Les terrains et les acteurs potentiels de la Recherche Action Collaborative

Les 2 premières parties de ce Rapport intermédiaire ont établi le cadre théorique de la recherche et le dispositif participatif qui en gouverne la mise en œuvre. La présente partie opère le passage vers les matériaux empiriques. Elle distingue 3 niveaux : le contexte institutionnel des deux fédérations partenaires, la description du corpus des Monographies institutionnelles et des premiers témoignages, puis l'élaboration de résultats transversaux destinés à être discutés dans la suite de la Recherche Action Collaborative.

Les Monographies institutionnelles ont été produites à partir de documents et d'informations transmis par les institutions, selon une même trame ; les témoignages ont été recueillis avant la constitution complète du Comité d'Experts d'Usage et pour en favoriser la constitution. Leur analyse correspond donc à l'ouverture d'une première fenêtre participative, pour préparer le croisement des savoirs prévu dans le Séminaire de Recherche Mixte.

3.1. Mobilisation de 2 réseaux nationaux de l'habitat

3.1.1. SOLIHA

SOLIHA, acronyme de « Solidaires pour l'Habitat », est un mouvement associatif national de l'économie sociale et solidaire spécialisé dans l'amélioration de l'habitat privé à vocation sociale. Son histoire remonte à la création, en 1924, de la Ligue nationale contre le taudis, puis au développement des réseaux PACT et Habitat & Développement, dont la fusion en 2015 a donné naissance au Mouvement SOLIHA. Cette filiation historique explique la combinaison durable de trois registres d'action : la défense du droit à un logement digne, l'intervention technique sur le bâti ancien et l'accompagnement social des ménages. L'objectif statutaire mis en avant par le Mouvement consiste à favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables (Fédération SOLIHA, 2026a).

L'organisation de SOLIHA repose sur une architecture fédérative à trois niveaux : les associations et organismes locaux interviennent auprès des ménages, des collectivités et des partenaires ; les unions territoriales assurent la coordination régionale ; la Fédération représente le Mouvement au niveau national, anime les métiers communs et porte son plaidoyer. Les données les plus récentes publiées par la Fédération font état de 120 associations en France hexagonale et dans les territoires ultramarins, de 3 366 salariés, de 273 000 ménages accompagnés en 2025 et de 34 200 logements sociaux gérés. Ces volumes situent SOLIHA comme le premier acteur associatif national de l'habitat privé à vocation sociale, tout en laissant une large autonomie d'initiative aux structures territoriales (Fédération SOLIHA, 2026b)

Cette implantation territoriale s'appuie sur cinq familles de métiers complémentaires : la réhabilitation accompagnée du parc privé, la conduite de projets de territoire, la maîtrise d'ouvrage d'insertion, la gestion locative sociale et l'accompagnement vers et dans le logement. Le Mouvement intervient ainsi à l'articulation de l'ingénierie immobilière, de l'action sociale et des politiques locales de l'habitat. L'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, la production de logements très sociaux, les pensions de famille et les formes d'habitat inclusif relèvent d'une même logique : partir des besoins des personnes et des ressources du territoire pour construire une solution habitable et financièrement accessible.

Créé en 2023, SOLIHA Lab prolonge cette organisation en identifiant, soutenant et diffusant les innovations sociales issues du réseau. Ses 3 fonctions éclairent directement son rôle dans InVivo : diffuser une culture de l'innovation, observer les besoins et les évolutions de l'écosystème, puis déployer à plus grande échelle les solutions éprouvées. SOLIHA n'y intervient pas seulement comme pourvoyeur de terrains. La Fédération apporte une capacité nationale d'ingénierie, de comparaison et d'essaimage, tandis que les associations locales apportent leur connaissance des configurations résidentielles, des collectivités et des habitants (Fédération SOLIHA, 2026c).

3.1.2. L'UNAF

Créée par l'ordonnance du 3 mars 1945, l'UNAF est une institution pluraliste chargée de représenter les familles auprès des pouvoirs publics et de contribuer à la gestion de services d'intérêt familial. Avec les Unions Départementales et Régionales des Associations Familiales (UDAF et URAF), elle constitue un réseau doté de missions reconnues par le Code de l'action sociale et des familles : donner avis et proposer des mesures sur les questions familiales, représenter officiellement les familles, gérer des services d'intérêt familial et agir en justice pour défendre leurs intérêts. Cette double fonction de représentation et d'opérateur de services distingue le réseau UNAF-UDAF d'une fédération associative sectorielle classique (Union nationale des associations familiales, 2026b, 2026a).

Le réseau revendique aujourd'hui la représentation des 18,6 millions de familles vivant en France. Il réunit 99 UDAF, 13 URAF, 72 mouvements familiaux nationaux et 5 752 associations familiales. Les UDAF exercent, dans chaque département, des missions de représentation, d'observation des réalités familiales et de gestion de services destinés aux familles et aux personnes vulnérables. Leurs domaines d'intervention couvrent notamment les droits et prestations, la parentalité, la protection juridique des majeurs, l'accompagnement budgétaire, la santé, la dépendance, le vieillissement, le logement et le cadre de vie. Cette diversité leur permet d'aborder l'habitat non comme un objet immobilier isolé, mais comme une composante des parcours de vie, des solidarités familiales et de l'exercice des droits.

L'implication du réseau UNAF-UDAF dans le champ de l'habitat et du logement accompagné est ancienne. Depuis plus de trente ans, certaines UDAF développent notamment le dispositif « Famille-Gouvernante », proposant à des personnes en situation de handicap psychique une solution de logement partagé associée à un accompagnement dans la vie quotidienne.

À partir de cette expérience historique, mais également au travers d'autres initiatives et dispositifs, l'implication des UDAF dans le champ de l'habitat s'est progressivement élargie. Le réseau est aujourd'hui engagé dans différentes formes de logement accompagné et d'habitat partagé : habitat inclusif, pensions de famille et résidences accueil, intermédiation locative, logements regroupés ou diffus, ainsi que différentes expérimentations répondant aux besoins des personnes et aux réalités territoriales.

L'habitat inclusif a notamment connu un développement important au sein du réseau au cours des dernières années. En 2024, l'UNAF recensait 42 UDAF engagées dans ce champ, représentant environ 400 logements et plus de 1 000 habitants. Parmi les habitants interrogés, 79 % déclaraient se projeter durablement dans leur logement (Union nationale des associations familiales, 2025).

Cette expérience ne se limite pas au développement de solutions d'habitat. L'UNAF assure une fonction nationale d'animation, d'appui et de représentation du réseau des UDAF engagées dans l'habitat inclusif et le logement accompagné. Elle anime notamment un Comité de développement de l'habitat inclusif, qui constitue un espace de partage d'expériences, de mutualisation des pratiques et de capitalisation entre les UDAF.

L'UNAF accompagne également le réseau dans le développement et la diversification des projets, notamment sur leurs dimensions économiques, immobilières et organisationnelles, la mise en œuvre de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) et des Projets de Vie Sociale et Partagée (PVSP), les coopérations avec les bailleurs et les partenaires institutionnels, ainsi que la professionnalisation des fonctions d'animation et de coordination. Elle porte parallèlement les enjeux et les propositions du réseau auprès des acteurs et instances nationales et contribue aux travaux nationaux relatifs à l'évolution de l'habitat inclusif.

En 2025, l'UNAF a par ailleurs poursuivi ses travaux de capitalisation et d'amélioration des pratiques, notamment à travers l'évolution de son référentiel qualité sur l'habitat inclusif et sa participation à la démarche de mesure d'impact social pilotée par l'association Habitat Accompagné, Partagé et Inséré (HAPI) (Union nationale des associations familiales, 2026b, 2026c).

Dans InVivo, l'UNAF apporte ainsi 3 ressources complémentaires :

1. La capacité de mobilisation territoriale des UDAF.

2. Une expérience historique de l'accompagnement de personnes vivant avec des fragilités psychiques ou sociales.

3. Une culture institutionnelle qui articule la parole des habitants, celle des familles et celle des professionnels.

Sa contribution permet d'élargir l'objet de la recherche au-delà des seuls habitats destinés aux personnes âgées et de documenter le vieillissement de personnes dont le handicap ou la vulnérabilité ont précédé l'avancée en âge.

3.2. Le corpus des Monographies institutionnelles et des témoignages des habitants

3.2.1. Caractérisation des dispositifs

Parmi les 25 Monographies institutionnelles qui composent le corpus, 17 sont issues du réseau SOLIHA et 8 du réseau UNAF. Elles ont été élaborées par les chercheurs à partir de documents hétérogènes transmis par l'intermédiaire du COPIL Élargi, couvrant selon les cas la présentation du dispositif, sa genèse, son organisation et sa gouvernance, son inscription territoriale, l'articulation entre vieillissement et handicap, son modèle économique, ses effets observés ou attendus, ses pratiques inspirantes et ses points de vigilance. Nous avons ainsi reçu des projets institutionnels ou d'établissement, des chartes, des règlements de fonctionnement, des livrets d'accueil, des projets de vie sociale, des projets personnalisés et des contrats de séjour, tous anonymisés, les documents nominatifs relatifs aux situations et aux suivis individuels des habitants ayant été explicitement exclus de la collecte. Les Monographies institutionnelles ont donc été construites à partir d'un matériau institutionnel secondaire et hétérogène, complété selon les cas par des échanges avec les fédérations SOLIHA et UNAF. Il s'agit donc d'une reconstruction par l'équipe de recherche du point de vue des porteurs, et non une description directe du vécu des habitants, selon la trame suivante :

1. Présentation du site.
2. Genèse du projet.
3. Organisation et fonctionnement.
4. Spécificités liées à la ruralité.
5. Vieillissement et handicap.
6. Modèle économique.
7. Effets observés.
8. Pratiques inspirantes identifiées.
9. Points de vigilance.

En fonction de la singularité des configurations et des trajectoires locales, une Monographie institutionnelle peut correspondre à plusieurs sites physiques. Certaines décrivent un ensemble résidentiel unique, tandis que d'autres regroupent plusieurs sites, unités d'habitation ou modalités résidentielles relevant d'un même organisme départemental. Les 25 Monographies institutionnelles correspondent ainsi à 38 dispositifs ou implantations résidentielles distincts, répartis dans 33 localités nommément identifiées, et permettent de repérer au moins 263 à 265 logements ou unités résidentielles. S'agissant des habitants, l'addition des données fournies aboutit à un plancher d'environ 331 personnes, places ou ménages. Ce chiffre ne constitue ni un

effectif actuel ni une estimation statistique de la population étudiée, mais un simple ordre de grandeur de la capacité résidentielle couverte par les documents, les Monographies ne renseignant pas toutes l'occupation effective au même degré.

Au-delà des 25 monographies constituant le corpus à ce stade de la recherche, plusieurs initiatives en cours de développement ont été identifiées au sein des réseaux partenaires et pourront utilement alimenter la suite des travaux. Elles permettent notamment de documenter des réponses émergentes aux enjeux croisés du handicap, du vieillissement et de l'inscription territoriale.

A titre d'exemple, au sein du réseau UNAF-UDAF, l'UDAF de Meurthe-et-Moselle développe ainsi, avec l'Office Public d'Habitat (OPH) de Lunéville et en partenariat avec Familles Solidaires, un projet d'habitat inclusif destiné à des personnes en situation de handicap psychique vieillissantes. Bien qu'encore en phase de développement, cette initiative présente un intérêt particulier pour InVivo en ce qu'elle interroge l'anticipation du vieillissement au sein de l'habitat inclusif et l'adaptation des réponses territoriales aux besoins évolutifs des habitants.

D'autres initiatives pourront également être mobilisées au cours de la recherche afin d'élargir et de mettre à l'épreuve les enseignements issus du corpus initial. Voici une représentation des différentes formes d'habitat représentées dans le corpus des 25 Monographies institutionnelles :

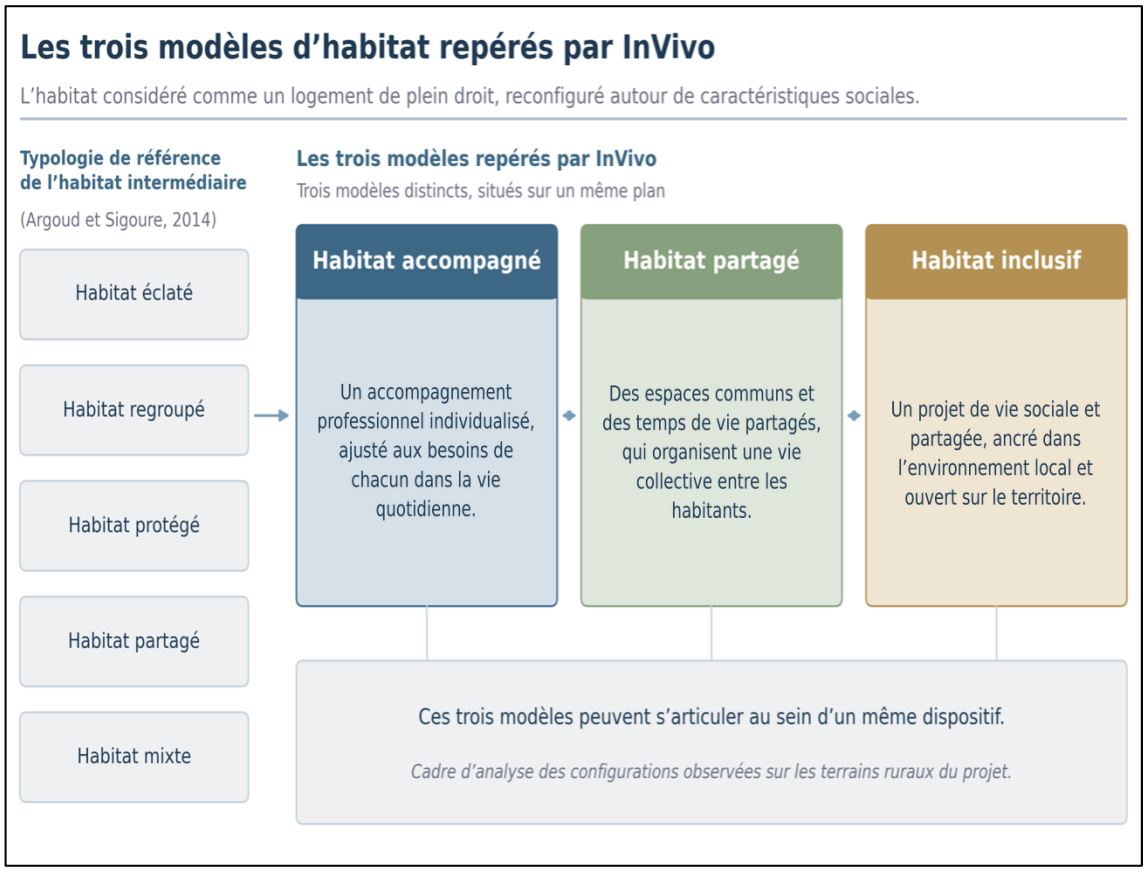

Figure 2 : Les formes d'habitat, de la typologie de référence aux trois configurations retenues par InVivo

Voici également une représentation de la répartition géographique des Monographies institutionnelles, selon le nombre de sites et la fédération concernée :

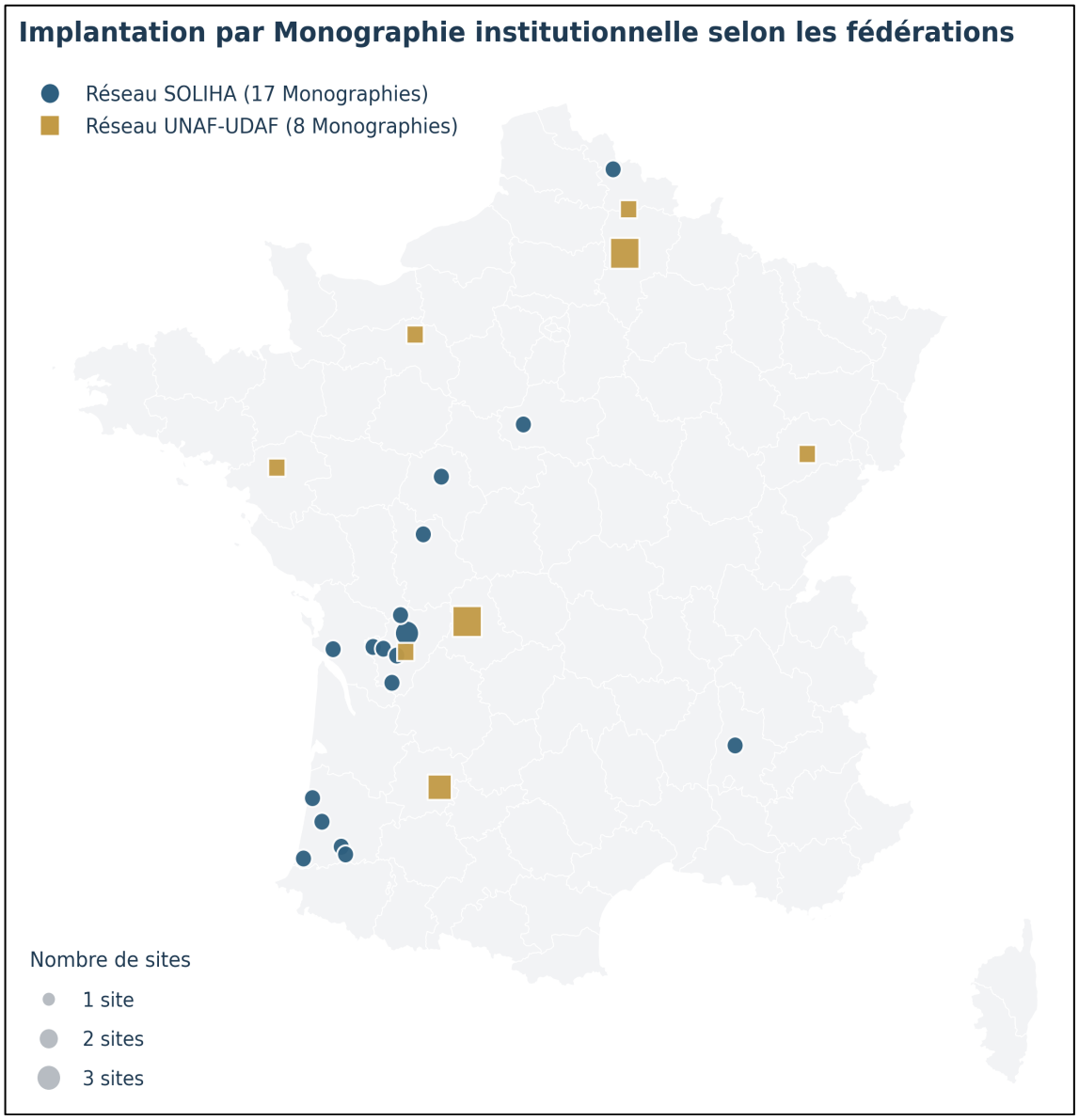

Figure 3 : Répartition géographique des Monographies institutionnelles

Le corpus ne rassemble pas uniquement des habitats inclusifs au sens juridique strict. Il couvre un continuum de formes résidentielles comprenant notamment des habitats inclusifs financés par l'Aide à la Vie Partagée, des domiciles groupés, des habitats regroupés accompagnés, des colocations, des logements diffus, des pensions de famille, des résidences sociales, des résidences accueil et des dispositifs Familles Gouvernantes. Les situations étudiées diffèrent également par leur environnement territorial, du village rural à l'espace métropolitain, par leur degré de maturité, entre intention, montage, ouverture récente et fonctionnement ancien, et par la densité des matériaux disponibles. Cette hétérogénéité constitue une richesse comparative, mais elle oblige à distinguer

rigoureusement les caractéristiques documentées, les pratiques effectivement observées, les effets déclarés par les institutions et les résultats seulement attendus.

Pour l'analyse de ce corpus, nous avons choisi de conserver la Monographie institutionnelle comme unité de référence. En effet, les 25 unités monographiques offrent le cadre le plus sûr pour comparer les formes d'habitat, les publics, les modes d'accompagnement et les configurations territoriales. Ce choix ne vaut pas recensement statistique exhaustif des sites, des logements ou des habitants, et le rattachement précis de chaque implantation aux catégories d'analyse demeure réservé à la con-conception dans la phase 2 de cette Recherche Action Collaborative avec les Experts d'Usage. Les Figures qui présentent la répartition du corpus comptabilisent en conséquence les unités monographiques, tandis que les autres ont une fonction typologique et non statistique. Ceci évite de confondre le nombre de Monographies, le nombre d'implantations, le nombre de logements et le nombre d'habitants.

3.2.2. Typologie des Monographies institutionnelles

La comparaison des Monographies institutionnelles fait apparaître 5 axes de différenciation :

1. Le premier concerne la configuration spatiale : elle s'étend du logement diffus au regroupement de logements individuels, puis à la colocation accompagnée.

2. La deuxième porte sur le statut d'occupation : logement personnel, location de droit commun, sous-location ou redevance.

3. Le troisième distingue les publics principalement concernés : personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics mixtes ou configurations intergénérationnelles.

4. Le quatrième décrit l'inscription territoriale : depuis la micro-ruralité jusqu'aux situations urbaines utilisées comme points de comparaison.

5. Le cinquième concerne enfin les financements institutionnels : ils combinent à des degrés variables financements immobiliers, logement social, Aide à la Vie Partagée, mutualisation de la Prestation de Compensation du Handicap et financements propres aux pensions de famille ou résidences accueil.

Voici une représentation de ces 5 axes de différentiation :

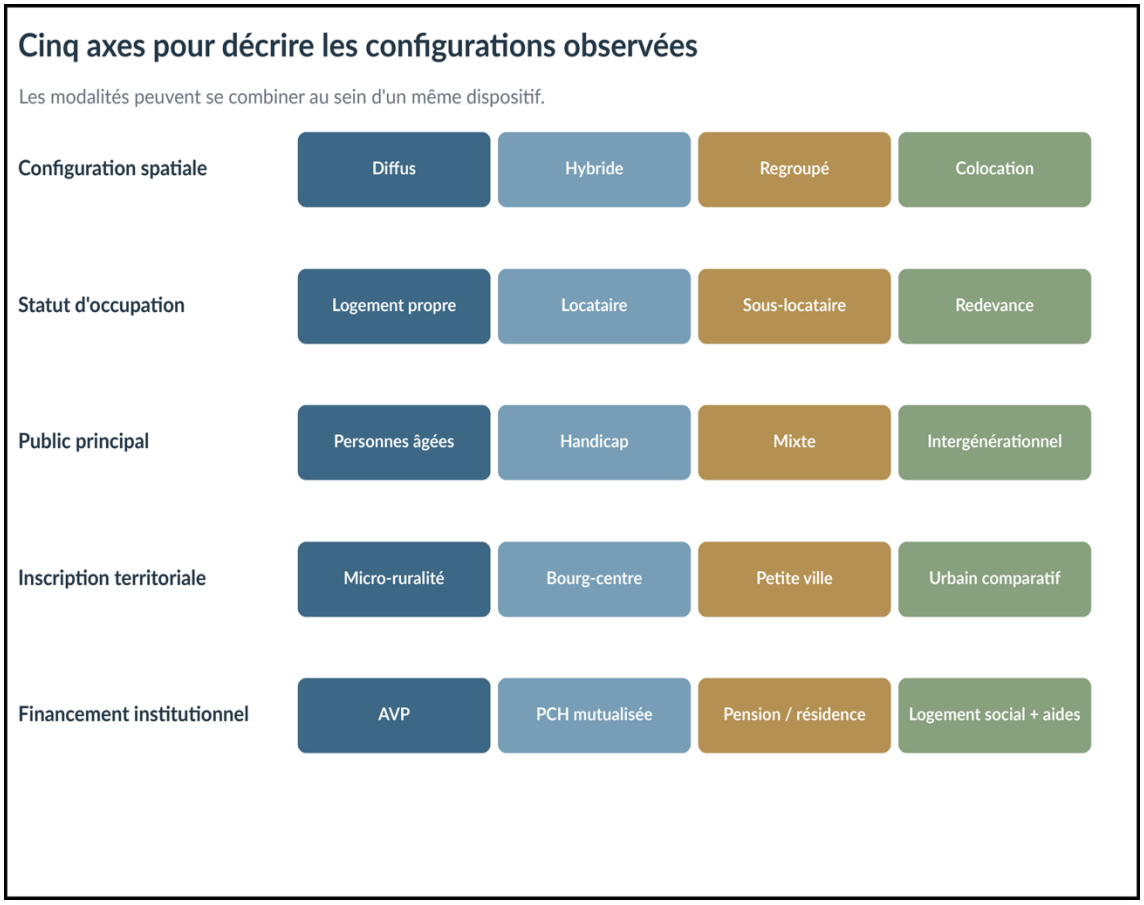

Figure 4 : Les 5 axes de la typologie exploratoire

Cette grille fait apparaître 2 approches d'intervention dominantes sans les opposer mécaniquement. Dans le sous-corpus SOLIHA, les petites unités de logements adaptés, souvent implantées dans une centralité et liées à la réhabilitation d'un bâti existant, sont particulièrement présentes. Dans le sous-corpus UNAF, les configurations issues de l'accompagnement du handicap psychique, des familles gouvernantes, des résidences accueil et des logements diffus sont davantage représentées. Les recouvrements sont néanmoins nombreux. Les 2 fédérations mobilisent des logements autonomes, des espaces communs, des fonctions d'animation et des partenariats locaux, et tous deux rencontrent les mêmes questions de vieillissement, de continuité de l'accompagnement et de soutenabilité économique.

Le degré de regroupement spatial ne détermine pas à lui seul l'intensité de la vie collective. Un habitat regroupé peut laisser une large place au retrait et à la sociabilité informelle, tandis que des logements diffus peuvent être reliés par des activités régulières et une coordination soutenue. La Figure 5 croise ces deux dimensions pour positionner 7 configurations-types du corpus, à partir des informations disponibles dans les Monographies. Cette matrice ne hiérarchise pas les dispositifs selon leur qualité. Elle établit que la forme bâtie et l'organisation du collectif constituent deux variables distinctes, dont chaque dispositif propose une combinaison propre, appelée à être ajustée aux choix des habitants.

Voici une représentation de la diversité des combinaisons observées dans les Monographies institutionnelles :

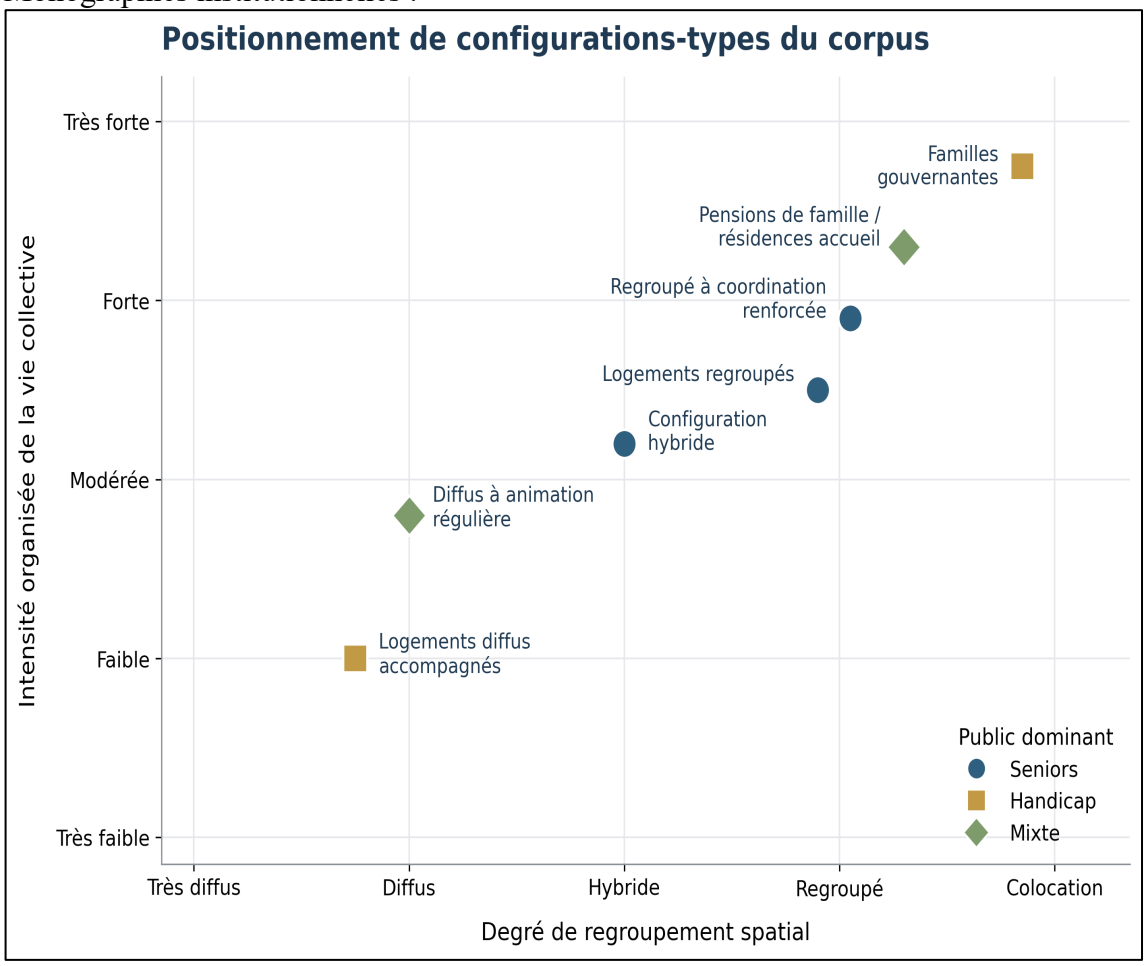

Figure 5: Positionnement de 7 configurations-types selon le degré de regroupement spatial et l'intensité organisée de la vie collective

3 caractéristiques transversales ressortent de cette typologie :

1. La petite taille constitue une norme de conception récurrente, généralement justifiée par la convivialité et la volonté d'éviter une apparence institutionnelle.

2. La proximité des commerces, des soins et des transports est plus discriminante que l'étiquette administrative du territoire : une micro-ruralité organisée autour d'un bourg accessible peut être plus habitable qu'une périphérie urbaine mal reliée.

3. La présence d'une fonction professionnelle de coordination relie les dimensions que le bâti ne peut assurer seul : accueil, animation, veille, médiation entre habitants, mobilisation des services et ouverture vers le territoire.

La typologie confirme enfin que les catégories juridiques ne suffisent pas à rendre compte des réalités observées. Des dispositifs relevant de cadres administratifs différents peuvent produire des expériences proches, tandis que deux habitats inclusifs au sens légal peuvent

se distinguer fortement par leur organisation spatiale, les publics accueillis, le statut d'occupation ou l'intensité de la vie partagée. Pour InVivo, l'analyse de chaque configuration réelle, localisée et singulière constitue donc une exigence méthodologique plus opératoire que la seule dénomination du dispositif, puisqu'elle permet d'appréhender l'agencement concret du logement, de l'accompagnement, du collectif et du territoire.

3.2.3. La ruralité à l'épreuve des Monographies institutionnelles

L'axe territorial de la typologie appelle un examen spécifique, dans la mesure où la ruralité constitue à la fois le contexte de l'Appel à projets de la FIRAH et l'un des termes de notre objet théorique. Les Monographies institutionnelles ne décrivent pas un milieu rural homogène, mais une gradation de configurations qui va du logement situé dans un hameau ou un village isolé au bourg-centre doté de commerces et de services, en passant par les périphéries de petites villes et par des situations urbaines mobilisées comme points de comparaison. Cette diversité morphologique confirme empiriquement le choix théorique opéré dans la première Partie, qui appréhende la ruralité comme un ensemble d'effets de milieu différenciés plutôt que comme une catégorie administrative unifiée. Un rattachement provisoire de chaque Monographie à l'une de ces configurations a été opéré par l'équipe de recherche.

La lecture transversale du corpus au prisme de cette gradation fait apparaître que l'accessibilité des ressources ordinaires constitue la variable territoriale la plus discriminante. La distance aux commerces et aux soins de premier recours, la présence ou l'absence de transports publics, l'accessibilité piétonne du centre-bourg, la couverture numérique ou encore la dépendance à la voiture individuelle et aux déplacements des professionnels dessinent des situations d'habitabilité contrastées au sein d'une même catégorie administrative. C'est ce constat qui fonde la proposition, formulée dans la section précédente, selon laquelle une micro-ruralité organisée autour d'un bourg accessible peut se révéler plus habitable qu'une périphérie urbaine mal reliée. Ces variables demeurent toutefois inégalement renseignées selon les Monographies, dont la densité documentaire varie, ce qui limite à ce stade la portée des comparaisons terme à terme.

Voici une représentation de la répartition des 25 Monographies selon leurs inscriptions territoriales dans la ruralité :

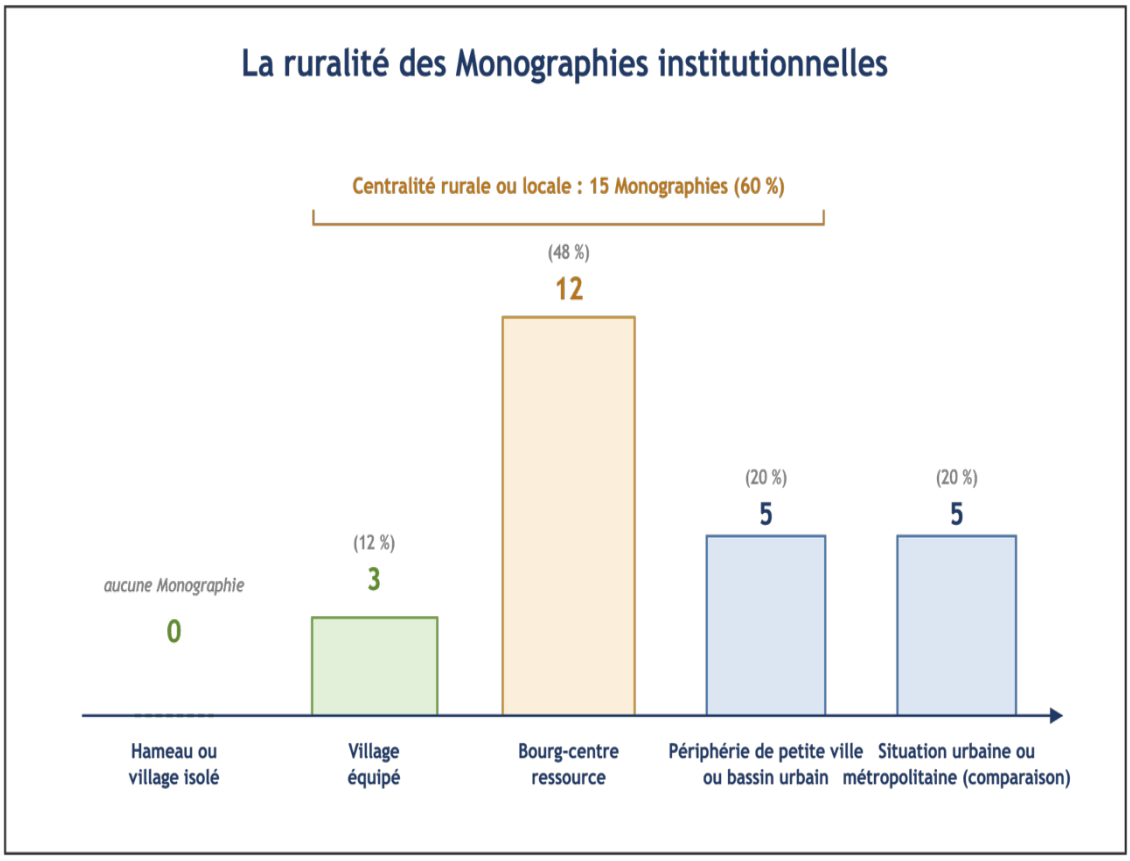

Figure 6 : Répartition des 25 Monographies institutionnelles dans la ruralité

15 des 25 habitats documentés (60 %) sont implantés dans une centralité rurale ou locale, 3 en Village équipé et 12 en Bourg-centre ressource. 5 (20 %) se situent en périphérie de petite ville ou de bassin urbain et 5 (20 %) en situation urbaine ou métropolitaine, où ils servent de points de comparaison. Aucun ne relève du hameau ou du village isolé. Les dispositifs ciblent donc les centralités, que les Monographies institutionnelles associent à la garantie de l'autonomie quotidienne des habitants, ce qui annonce la première régularité transversale de cette Partie, la centralité comme infrastructure d'autonomie.

Les Monographies institutionnelles documentent par ailleurs des ressources territoriales que la seule mesure des distances ne permet pas de saisir. L'interconnaissance, l'entraide de voisinage, la vie associative, la disponibilité d'un patrimoine bâti vacant, l'engagement des communes et la fonction de veille informelle exercée par les commerçants ou par les élus constituent autant de supports concrets de la vie quotidienne, que la réciprocité entre habitat et territoire analysée dans les résultats transversaux vient précisément activer. En sens inverse, l'éloignement des soins spécialisés, la raréfaction des services d'aide à domicile, les difficultés de recrutement et les temps de déplacement des professionnels pèsent sur la continuité de l'accompagnement et sur son coût. La ruralité apparaît ainsi simultanément contraignante et capacitante, conformément au cadre théorique retenu, et c'est la combinaison locale de ces 2 registres qui différencie les terrains.

Le territoire configure enfin l'organisation même de l'accompagnement. Les distances et la dispersion des sites augmentent le temps consacré aux déplacements, compliquent les

remplacements et renchérissent les interventions, tandis que la petite taille des unités, qui constitue une norme de conception récurrente du corpus, limite les économies d'échelle. Cette combinaison éclaire l'hypothèse d'une ingénierie territoriale mutualisée formulée au terme de cette Partie, qui envisage la mise en commun de fonctions de coordination, de remplacement, de formation ou de mobilité entre plusieurs sites d'un même territoire, plutôt que l'agrandissement de chaque dispositif.

Cette lecture territoriale comporte une limite assumée, propre au statut intermédiaire du présent Rapport. Rédigées par les institutions, les Monographies institutionnelles renseignent davantage l'inscription territoriale des dispositifs que la ruralité vécue par les habitants, c'est-à-dire le sentiment d'appartenance au village, le maintien ou la rupture des relations antérieures, la sécurité ou la visibilité sociale liées à l'interconnaissance, le rapport au paysage ou encore la crainte de l'éloignement des soins. Ces dimensions expérientielles seront approfondies au sein du Séminaire Mixte de Recherche. Dans cette perspective, une grille comparative pourra être mobilisée, qui articule 4 dimensions, à savoir la morphologie territoriale et le degré d'isolement, l'accessibilité des ressources ordinaires, les ressources sociales et institutionnelles locales et les effets du territoire sur l'organisation de l'accompagnement.

3.2.4. Les témoignages des habitants comme premier accès aux Experts d'Usage

Parallèlement aux Monographies institutionnelles, 4 institutions du COPIL Élargi ont transmis 9 témoignages correspondant à 10 personnes, l'un d'eux ayant été produit par un couple. Les habitants vivent dans des configurations relevant des 2 réseaux : résidence sociale ou pension de famille, habitat partagé de type Famille-Gouvernante, habitat senior de plain-pied et résidence accueil. Les supports sont divers (manuscrit, textes rédigés, enregistrements et transcriptions) et leur qualité formelle est inégale. Cette diversité est cohérente avec le principe méthodologique d'adaptation des modes d'expression aux capacités et aux préférences des personnes.

Le corpus se répartit entre 3 témoignages issus du réseau SOLIHA et 6 du réseau UNAF, recueillis dans 4 départements. Les configurations résidentielles documentées sont au nombre de 5, à savoir la résidence sociale, la pension de famille, la famille gouvernante, la résidence accueil et l'habitat inclusif de plain-pied. Les supports se répartissent en 5 enregistrements audio transcrits, 3 textes rédigés et 1 document manuscrit. Trois personnes ont indiqué leur âge, respectivement 50, 56 et 65 ans, les autres témoignages ne comportant pas cette information.

Voici une représentation de la caractérisation des 9 témoignages (10 personnes) :

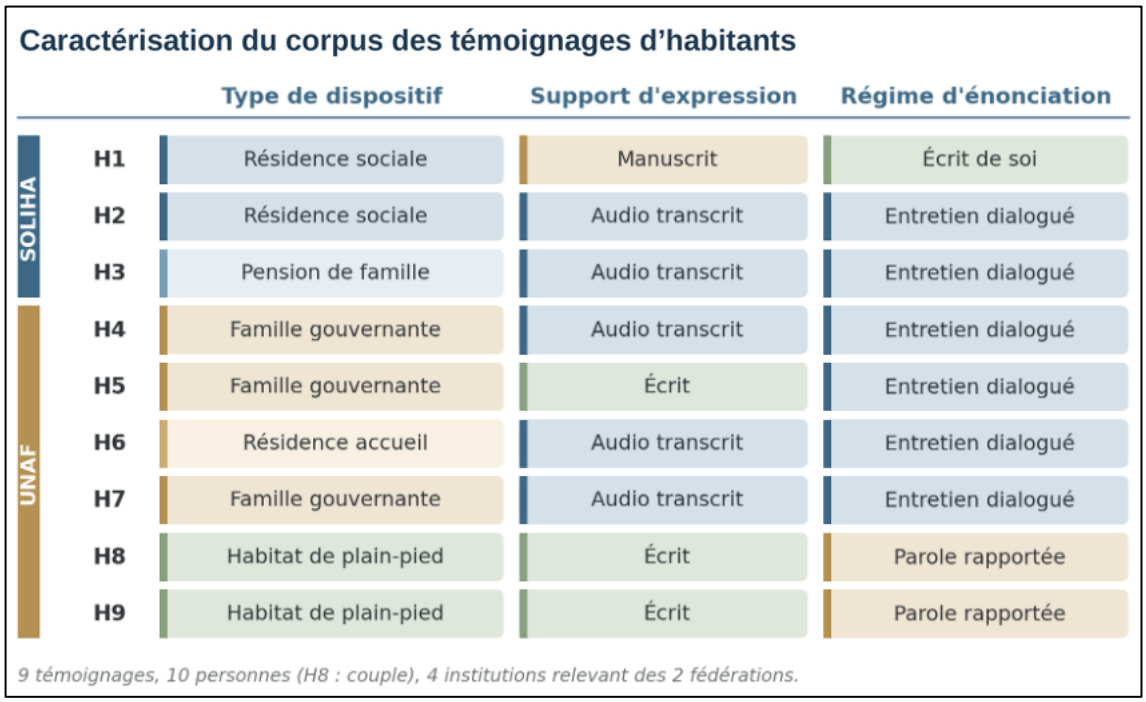

Figure 7 : Caractérisation du corpus des témoignages d'habitants

Le recueil de ces témoignages a lui aussi fait l'objet d'un cadrage méthodologique transmis au COPIL Élargi. 4 grandes questions étaient proposées pour guider l'expression des habitants, à savoir le parcours de la personne avant son entrée dans le dispositif : l'expérience qu'elle vit dans le dispositif, les effets qu'elle perçoit dans sa vie quotidienne, ses relations, son autonomie ou son sentiment d'être chez elle, et ce qui a changé entre l'avant et l'après de son entrée.

La caractérisation des supports appelle celle des régimes d'énonciation, qui conditionnent la portée analytique du matériau. 1 seul témoignage relève de l'écrit de soi, rédigé par l'habitante elle-même. 6 ont été produits en situation de dialogue avec une professionnelle de la structure, laquelle formule les questions, reprend les réponses et, dans plusieurs cas, propose l'interprétation que l'habitant vient ensuite confirmer. 2 témoignages, enfin, sont rédigés à la troisième personne par une professionnelle qui rapporte les propos et les appréciations des habitants concernés.

Ces matériaux préfigurent une première participation fortement médiatisée par les Référents de terrain associés au Comité d'Experts d'usage et probablement orientée vers les habitants les plus disponibles et les plus satisfaits :

> *« Je me sens bien dans la résidence, mais je ne peux pas dire que je me sens comme chez moi. »* **(H1, habitante)**
> *« Moi, je le dis, je mourrai ici. Je ne veux pas partir. C'est une nouvelle vie pour moi ici. »* **(H2, habitante)**
> *« Je ne suis pas contre, mais je suis devenue ourse. J'aime assez la tranquillité. »* **(H3, habitante)**
> *« Quand on ne voit pas quelqu'un ici, on s'inquiète. C'est ça aussi, la résidence. »* **(H3, habitante)**
> *« Je prends le bus comme tout le monde et je me sens comme tout le monde. »* **(H4, habitante)**
> *« Quand j'ai envie d'être tout seul, je sors ou je vais dans ma chambre. Je peux choisir. »* **(H5, habitant)**
> *« Avant, je n'arrivais pas à me repérer. Maintenant, j'ai mes repères. »* **(H6, habitant)**
> *« On se marche un peu dessus quand on est les six dans la même pièce. Il nous faudrait une maison. »* **(H7, habitant)**
> *« Pour eux, ils sont chez eux, bien indépendants et surtout de plain-pied. »* **(H8, couple, parole rapportée)**
> *« Le fait d'être chez soi est le plus de cet endroit. »* **(H9, habitante, parole rapportée)**

Ces extraits font apparaître 5 dimensions qui ne se superposent pas :

1. Le sentiment d'être chez soi peut être présent, partiel ou absent indépendamment de la satisfaction générale.

2. L'autonomie se définit par la possibilité de décider, de sortir ou de se retirer.

3. La sécurité est associée à la disponibilité d'une personne et à la veille mutuelle plutôt qu'à une surveillance.

4. La participation collective peut être recherchée ou tenue à distance.

5. La mobilité conditionne concrètement l'accès au territoire.

Le témoignage de l'habitante qui se décrit comme « une ourse » (H3) est particulièrement important, car il rappelle que le droit de ne pas participer intensément fait partie du libre choix et ne doit pas être interprété automatiquement comme l'échec d'un projet de vie partagée.

Les extraits qui précèdent isolent des énoncés et perdent de ce fait la profondeur biographique que le cadrage méthodologique cherchait précisément à susciter. 3 parcours, restitués ici sous une forme synthétique et anonymisée à partir des témoignages intégraux, permettent de restaurer cette dimension temporelle et préfigurent la forme des autobiographies raisonnées attendues du Comité d'Experts d'Usage.

> **H2.** Cette habitante a exercé une vingtaine d'années un métier de l'animation dans une collectivité territoriale. Une rupture personnelle, suivie d'une période difficile, l'a conduite à quitter son emploi, puis à vivre isolée en milieu rural, avant une hospitalisation et la perte de son logement. Entrée dans le dispositif quelques mois

> avant l'entretien, elle décrit son installation comme une nouvelle vie, marquée par la reprise d'activités, par le fait de fréquenter à nouveau du monde et par la possibilité de s'acheter un meuble pour son logement. Elle mentionne la présence d'un médecin dans le village et le fait que les gens y disent bonjour. Sa formule la plus décisive porte sur la durée, puisqu'elle déclare vouloir mourir sur place et ne pas vouloir repartir. Le chez-soi est ici indissociable d'une trajectoire de chute résidentielle dont l'habitat constitue le terme, ce que les Monographies institutionnelles, qui décrivent des entrées et des modalités d'accompagnement, ne permettent pas de reconstituer.

> **H5.** Cet habitant était apprenti dans un métier du bâtiment lorsqu'un accident de la route, à dix-huit ans, a entraîné trois mois de coma. Il a d'abord vécu chez sa mère, puis, au décès de celle-ci, chez sa sœur, également sa curatrice. Il décrit cette période par une formule qui condense l'écart entre l'hébergement et le domicile, en indiquant qu'il y était bien mais que ce n'était pas chez lui. Son entrée en habitat partagé s'accompagne d'un gain de mobilité, la proximité des transports lui restituant des déplacements que l'impossibilité de conduire avait supprimés. Elle s'accompagne symétriquement d'une perte, celle des animaux, du chant des oiseaux et du calme de la campagne où il vivait auparavant, dont il constate lui-même qu'il ne peut les cumuler avec la proximité des commerces et des transports. Ce parcours documente l'arbitrage territorial que la ruralité impose aux habitants et que la seule inscription cartographique des dispositifs ne laisse pas voir.

> **H7.** Cet habitant a connu plusieurs tentatives d'insertion professionnelle avant une orientation durable vers le champ psychiatrique, puis un passage par des appartements associatifs qu'il qualifie d'échec. Il a participé en 2019 à l'ouverture d'un habitat partagé, dont la fermeture ultérieure a entraîné un relogement, puis une nouvelle installation en 2025 dans le dispositif où il réside. Il y valorise le soutien des colocataires, qu'il décrit dans les deux sens, recevant et apportant du réconfort, ainsi que l'attitude de professionnels qui n'imposent rien mais sollicitent une participation à l'équilibre de la maison. Il formule dans le même mouvement deux critiques précises, la première portant sur la cohabitation avec des personnes qu'il n'a pas choisies, la seconde sur l'inadéquation d'un logement en étage, sans jardin, où six habitants se trouvent à l'étroit. Ce parcours réunit trois éléments que le corpus institutionnel dissocie, à savoir la discontinuité des dispositifs dans le temps, la valeur du soutien entre pairs et la contrainte exercée par le bâti.

Ces matériaux permettent en outre d'amorcer, à titre exploratoire, la lecture de la ruralité vécue dont la sous-partie précédente signalait l'absence. 3 registres y apparaissent :

1. La mobilité contrainte, une habitante non véhiculée indiquant recourir à l'auto-stop pour faire ses courses et contestant l'idée, selon elle répandue, que cette pratique serait facile.

2. La sociabilité villageoise, mentionnée sous la forme concrète du salut échangé dans la rue et de la présence d'un médecin.

3. Le choix résidentiel assumé contre l'avis de l'entourage professionnel, une habitante rapportant avoir dû faire admettre à son assistante sociale que son installation à la campagne relevait d'une décision personnelle.

Ces registres confirment que la ruralité est éprouvée comme un ensemble de conditions pratiques et de préférences, et non comme le décor des situations. Ils demeurent toutefois trop peu nombreux pour être généralisés et appellent l'approfondissement prévu au sein du Comité d'Experts d'Usage.

3.3. Résultats transversaux et hypothèses pour la Recherche Action Collaborative

3.3.1. 4 points communs

Au-delà de la diversité des configurations décrites par la typologie, la lecture transversale du corpus fait ressortir 4 régularités qui se retrouvent d'un site à l'autre :

1. La centralité territoriale : Les habitats les plus solidement inscrits dans leur environnement ne sont pas nécessairement ceux qui disposent du plus grand nombre de services spécialisés, mais ceux qui donnent accès aux ressources ordinaires : commerces, soins de premier recours, transport, espaces publics, associations et voisinage. Dans plusieurs bourgs, le rapprochement résidentiel permet à des personnes auparavant isolées dans un hameau ou un logement inadapté de retrouver des pratiques quotidiennes élémentaires. La centralité agit alors comme une infrastructure d'autonomie.

2. La réciprocité entre habitat et territoire : Une part importante des opérations ne se contente pas d'insérer des logements dans un environnement existant. Elle réhabilite un patrimoine vacant, soutient un commerce, anime un jardin, ouvre un espace partagé ou crée des relations intergénérationnelles. L'habitat constitue ainsi un outil de revitalisation locale, tandis que le territoire fournit en retour les ressources nécessaires à la vie quotidienne. Cette réciprocité est toutefois conditionnelle, car elle suppose un partenariat durable avec la commune, les services et les associations, et ne peut être déduite de la seule proximité géographique.

3. Le rôle des fonctions d'articulation et de coordination : Sous des appellations diverses, telles qu'animatrice, coordinatrice, gouvernante, hôte ou maîtresse de maison, une personne ou une petite équipe assure l'articulation entre vie collective, attention individuelle, services extérieurs et partenaires territoriaux. Cette fonction produit de la continuité et rend possibles des ajustements rapides. Elle constitue simultanément une fragilité, lorsque son financement, son remplacement ou sa délimitation ne sont pas sécurisés, l'ensemble du dispositif devient dépendant d'une personne clé.

4. La recherche d'une petite échelle résidentielle : Les unités réduites facilitent l'interconnaissance, limitent l'anonymat et permettent une personnalisation des espaces et des relations. Elles ne constituent pourtant pas une solution

automatiquement vertueuse. Elles peuvent accroître le coût par logement, limiter la capacité d'accueil, rendre le collectif sensible aux conflits ou au départ d'un seul habitant et conduire au vieillissement simultané du groupe. La petite taille apparaît donc comme un compromis à organiser, et non comme un modèle à reproduire indépendamment de son environnement.

3.3.2. 4 points de divergence

Les 4 axes qui suivent répartissent les 4 tensions dans la matière empirique, selon le territoire, le bâti, le public et l'organisation collective, autant de régularités observées que la co-analyse viendra éprouver :

1. La continuité du chez-soi à l'évolution des besoins : Les habitants peuvent souhaiter demeurer durablement dans un lieu auquel ils se sont attachés, alors que le bâti, l'accompagnement ou les ressources sanitaires n'ont pas été conçus pour une dépendance accrue. Les Monographies les plus anciennes formulent déjà cette question. L'enjeu n'est pas de transformer progressivement tout habitat en établissement, mais d'anticiper les adaptations, les coopérations et les transitions sans décider à la place des personnes.

2. Le collectif : Les projets de vie sociale et partagée ont besoin de supports concrets (espaces, temps, animation et règles communes), mais la participation ne peut être prescrite avec la même intensité à tous. Les témoignages montrent que certains habitants recherchent une sociabilité dense, tandis que d'autres privilégient une présence discrète ou intermittente. La qualité du dispositif dépend moins du volume d'activités que de sa capacité à proposer des possibilités réversibles de participation, sans sanction symbolique du retrait.

3. Le caractère ordinaire du logement : La pluralité des statuts protège parfois la viabilité du montage, mais elle peut aussi rendre moins lisibles les droits de l'habitant, la séparation entre logement et accompagnement ou les possibilités de changement de prestataire. La recherche devra examiner dans quelle mesure chaque configuration garantit simultanément la sécurité résidentielle, la liberté de choix et la continuité des soutiens.

4. La tension économique et organisationnelle : Les projets reposent presque toujours sur des montages composites et sur des partenariats multi-acteurs. Cette pluralité permet l'innovation, mais elle expose l'animation et la coordination à des financements temporaires, révisables ou segmentés. La soutenabilité ne peut donc être évaluée uniquement à partir du coût immobilier : elle doit intégrer la stabilité des fonctions relationnelles et la capacité du territoire à remplacer ou mutualiser les ressources manquantes.

3.3.3. Hypothèses à soumettre à la phase de co-conception

À partir de ces convergences et de ces tensions, 5 hypothèses de travail peuvent être formulées pour la phase suivante de la recherche avec le Séminaire Mixte de Recherche.

Elles ne constituent ni un classement des sites ni des conclusions définitives, mais organisent les questions structurantes pour réaliser les livrables :

1. La proximité ordinaire comme condition minimale : L'habitabilité durable dépendrait moins de la quantité de services spécialisés présents dans le périmètre que de l'accès effectif, autonome ou accompagné, aux commerces, aux soins courants, aux transports et aux espaces de sociabilité.

2. La petite taille sous condition d'ingénierie : Les unités réduites favoriseraient l'interconnaissance et le sentiment de sécurité seulement si leur modèle économique, leur animation et leurs relais professionnels sont suffisamment robustes pour ne pas reposer sur une personne ou un financement unique.

3. La participation comme possibilité graduée : La qualité de la vie partagée résiderait dans la possibilité de choisir et de modifier son degré de participation, davantage que dans l'adhésion permanente à un programme collectif prédéfini.

4. L'anticipation du vieillissement sans re-médicalisation automatique : Le maintien durable dans l'habitat supposerait des protocoles d'anticipation, des partenariats sanitaires et des adaptations progressives, mais aussi des critères explicites permettant d'éviter que la sécurité ne se traduise par une institutionnalisation implicite.

5. Une ingénierie territoriale mutualisée pour changer d'échelle : Dans les espaces ruraux, la pérennisation et la diffusion des petites unités nécessiteraient de mutualiser certaines fonctions, entre plusieurs sites, plutôt que de chercher à agrandir chaque dispositif, comme la coordination, le remplacement, la formation, la mobilité ou l'évaluation.

Cette reformulation prépare ainsi la phase de co-conception et fournit une architecture directement mobilisable pour les 4 livrables de la recherche, sans préjuger des arbitrages que les co-chercheurs opéreront.

Conclusion

1. Des terrains et des acteurs potentiels

Au terme de cette première phase, le projet InVivo dispose d'un terrain de recherche documenté et d'un réseau d'habitats inclusifs et de co-chercheurs (professionnels et habitants) en voie de constitution. Le corpus des 25 Monographies institutionnelles, issues des réseaux SOLIHA et UNAF, offre une première cartographie de la diversité des habitats accompagnés, partagés et inclusifs pour loger des habitants vieillissant en milieu rural. Le COPIL Élargi, qui doit à terme réunir les professionnels de l'ensemble des sites partenaires, regroupe pour le moment les représentants de 16 dispositifs, soit une trentaine de professionnels selon notre estimation, en comptant les directions, les coordinations et les travailleurs sociaux de proximité mobilisés par les deux réseaux. Cette estimation est désormais étayée par la liste unifiée des membres, qui recense une trentaine de

participants effectivement mobilisés à l'échelle de 16 structures territoriales relevant des 2 fédérations.

En août 2026, le recrutement des Experts d'Usage demeure en cours, avec l'objectif de réunir le Comité d'Experts d'Usage à la rentrée de septembre. Les 9 témoignages d'habitants déjà recueillis, qui correspondent à 10 personnes, constituent à cet égard bien davantage qu'un premier matériau d'analyse. Ces habitants, qui ont accepté de mettre en mots leur expérience résidentielle, représentent autant de candidats potentiels à la fonction d'Expert d'Usage, dans la mesure où leur démarche témoigne déjà d'une disponibilité à la réflexivité et au partage de leur expérience vécue. Nous espérons que ce Rapport intermédiaire, en rendant lisibles et discutables les enjeux de la recherche, pourra soutenir la finalisation des divers recrutements encore ouverts, tant au sein du COPIL Élargi que du Comité d'Experts d'Usage. Les dynamiques déjà engagées sur les terrains, la qualité des matériaux transmis et l'implication des 2 fédérations nationales nous rendent confiants dans la capacité du dispositif à atteindre sa composition complète.

2. Des premiers résultats d'analyse

La mise en travail du corpus a permis de dépasser le simple inventaire descriptif pour produire de premiers résultats d'analyse. La comparaison des Monographies institutionnelles a fait émerger une typologie organisée autour de 5 axes de différenciation, ainsi que 4 régularités empiriques qui désignent la centralité territoriale comme infrastructure d'autonomie, la réciprocité entre habitat et territoire, le rôle pivot d'une fonction professionnelle d'articulation et la recherche d'une petite échelle résidentielle. 4 points de tension ont parallèlement été identifiés, qui portent sur la continuité du chez-soi face à l'évolution des besoins, sur la juste intensité du collectif, sur le caractère ordinaire du logement et sur la soutenabilité économique et organisationnelle des montages.

Les témoignages des habitants ont enrichi cette lecture institutionnelle en introduisant des seuils subjectifs, des ambivalences et des préférences que les documents-cadres ne laissaient pas voir. Cette pluralisation des critères d'évaluation constitue sans doute l'apport le plus décisif de cette première phase. De ce croisement résultent 5 hypothèses de travail, qui ne prétendent ni classer les sites ni clore l'analyse, mais qui structurent les questions qui seront soumises à la co-analyse des trois Comités. Ces résultats conservent ainsi un statut délibérément provisoire, conforme à l'épistémologie de la Recherche Action Collaborative, qui fait de leur mise à l'épreuve par les savoirs professionnels et expérientiels la condition de leur validité.

3. La ruralité à l'épreuve des handicaps et de la vieillesse

Au terme de cette première phase, la ruralité ne peut plus être considérée comme le simple décor de la recherche. Les Monographies institutionnelles établissent qu'elle agit comme un opérateur de différenciation des expériences du vieillir avec un handicap. La centralité du bourg y fonctionne comme une infrastructure d'autonomie, l'accès effectif aux commerces, aux soins courants et aux transports se révélant plus déterminant que la qualification administrative du territoire. Cette lecture s'appuie désormais sur une première mesure, puisque 15 des 25 habitats documentés, soit 60 %, sont implantés dans

une centralité rurale ou locale, 5 en périphérie de petite ville et 5 en situation urbaine mobilisée comme point de comparaison, aucun ne relevant du hameau ou du village isolé. Cette différenciation confirme la pertinence du cadre des effets de milieu retenu dans la première Partie, tout en le déplaçant du registre théorique vers le registre empirique.

L'articulation entre ruralité, handicaps et vieillesse se donne à lire dans les 2 registres que le corpus tient ensemble. D'un côté, la raréfaction des services, l'éloignement des soins spécialisés et les difficultés de recrutement des professionnels pèsent doublement sur des personnes exposées à la convergence du handicap et de l'avancée en âge, dont les besoins d'accompagnement s'intensifient au moment où les ressources sanitaires du territoire se raréfient. De l'autre, l'interconnaissance, la moindre anonymisation sociale et la réciprocité entre habitat et territoire offrent des ressources d'inclusion que les contextes urbains ne garantissent pas, tandis que la gérontocroissance des espaces ruraux transforme le vieillissement en enjeu partagé de développement local. Le risque d'une double relégation, territoriale et sociale, ne constitue donc pas une fatalité. Les Monographies montrent qu'il se conjure par des médiations concrètes, au premier rang desquelles la fonction professionnelle pivot, les partenariats communaux et la mutualisation territoriale de certaines fonctions d'accompagnement.

Cette articulation demeure toutefois établie, à ce stade, à partir du point de vue institutionnel. L'expérience vécue de la ruralité par les habitants vieillissants en situation de handicap constituera l'un des fils conducteurs du travail avec le Comité d'Experts d'Usage, dont les autobiographies raisonnées permettront de saisir ce que les documents institutionnels ne peuvent restituer. Elle nourrira directement la co-conception du guide des pratiques inspirantes en milieu rural, qui gagnera à distinguer les configurations territoriales plutôt qu'à traiter la ruralité comme une catégorie unique.

4. La perspective de la co-conception des 4 livrables

La phase qui s'ouvre est celle de la production participative, dont le Séminaire de Recherche Mixte constituera l'espace central. C'est en son sein que les représentants du COPIL, du COPIL Élargi et du Comité d'Experts d'Usage engageront la co-conception des quatre livrables prévus. L'enjeu majeur de cette phase sera l'organisation du travail en présentiel. La construction d'une confiance mutuelle entre des acteurs qui ne partagent ni les mêmes codes ni les mêmes habitudes de travail passe difficilement par la seule médiation numérique, laquelle tend en outre à redoubler les inégalités d'accès qu'elle prétend compenser. Or les sites partenaires sont répartis sur l'ensemble du territoire français, ce qui pose la question concrète des déplacements, de l'accessibilité et de la fatigabilité des participants, en particulier des Experts d'Usage. Les moyens financiers nécessaires ont bien été prévus dans le budget de la recherche, de sorte que la difficulté n'est pas d'abord de nature économique. Elle réside dans ce que nous proposons de nommer le défi organisationnel du collaboratif, c'est-à-dire la capacité à inventer une architecture de travail à géométrie variable, articulant des temps de proximité en sous-groupes territoriaux et des temps de convergence réunissant l'ensemble du Séminaire. Cette architecture ne sera pas décidée en amont par l'équipe académique. Elle sera élaborée avec les membres du Séminaire eux-mêmes, lors de ses premières séances, et restera révisable tout au long de la recherche, en fidélité au principe qui veut que le dispositif s'adapte aux personnes, et non l'inverse.

Bibliographie

Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux. (2022). *Habitat inclusif : Tout savoir pour se lancer*. ANAP. https://www.anap.fr/s/article/habitat-inclusif-tout-savoir-pour-se-lancer

Amyot, J.-J. (2025). *Le domicile au cœur du vieillissement*. Chronique sociale.

Argoud, D., & Sigoure, D. (2014). *Guide de recommandations pour promouvoir un habitat dans une société inclusive*. APF. https://www.firah.org/fr/notice/271/guide-de-recommandations-pour-promouvoir-un-habitat-dans-une-societe-inclusive.html

Azéma, B., & Martinez, N. (2005). Les personnes handicapées vieillissantes : Espérances de vie et de santé ; qualité de vie. Une revue de la littérature. *Revue française des affaires sociales*, *59*(2), 295-333. https://doi.org/10.3917/rfas.052.0295

Barbier, R. (1996). *La recherche-action*. Anthropos.

Bec, E. (2024). *Architecture, habitat et handicap : Penser les espaces de demain. États des lieux et mises en œuvre inspirantes*. CREAI-ORS Occitanie. https://creaiors-occitanie.fr/wp-content/uploads/2024/12/2024-11-28_Architecture_habitat_et_handicap.pdf

Bertaux, D. (2010). *Le récit de vie* (3e éd.). Armand Colin.

Bertillot, H., & Rapegno, N. (2019). L'habitat inclusif pour personnes âgées ou handicapées comme problème public. *Gérontologie et société*, *41*(2), 117-132. https://doi.org/10.3917/gs1.159.0117

Bertrand, K., & Petiau, A. (2023). Les défis de la recherche participative : Au-delà des bonnes intentions. *Santé Publique*, *35*(HS2), 7-11. https://doi.org/10.3917/spub.hs2.2023.0007

Bigby, C. (2002). Ageing people with a lifelong disability : Challenges for the aged care and disability sectors. *Journal of Intellectual & Developmental Disability*, *27*(4), 231-241. https://doi.org/10.1080/1366825021000029294

Borkman, T. (1976). Experiential Knowledge : A New Concept for the Analysis of Self-Help Groups. *Social Service Review*, *50*(3), 445-456. https://doi.org/10.1086/643401

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. (2025, octobre 17). *L'habitat intermédiaire : Une réponse au défi démographique et inclusif—Contribution du Conseil*. https://www.cnsa.fr/actualites/le-conseil-de-la-cnsa-ouvre-la-voie-au-deploiement-de-lhabitat-intermediaire-cle-du-defi

Cargo, M., & Mercer, S. L. (2008). The value and challenges of participatory research : Strengthening its practice. *Annual Review of Public Health*, *29*, 325-350. https://doi.org/10.1146/annurev.publhealth.29.091307.083824

Charlot, J.-L. (2016). *Le pari de l'habitat : Vers une société plus inclusive avec et pour les personnes en situation de handicap ?* L'Harmattan.

Charlot, J.-L. (2022). *Pour en finir avec l'habitat inclusif : Sociologie d'une forclusion*. L'Harmattan.

Chauvière, M., Depenne, D., & Trapon, M. (2018). *Dialogues sur le génie du travail social*. ESF.

Cohen, S. A., & Greaney, M. L. (2023). Aging in rural communities. *Current Epidemiology Reports*, *10*(1), 1-16. https://doi.org/10.1007/s40471-022-00313-9

Conseil de la CNSA. (2025). *Habitat intermédiaire. Bien vivre et bien vieillir dans un habitat fait pour soi*. Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. https://www.cnsa.fr/sites/default/files/2025-10/CNSA-avis-de-conseil-WEB-ANNEXE-PAGE-V3-ACCESSIBLE-LIGHT.pdf

Cunin, J.-C. (2011). L'adaptation du logement, les « leçons » du handicap : Un acquis pour le dernier âge de la vie ? *Gérontologie et société*, *34*(1), 229-243. https://doi.org/10.3917/gs.136.0229

Defraigne Tardieu, G. (2012). *L'Université populaire Quart Monde : La construction du savoir émancipatoire*. Presses universitaires de Paris Nanterre.

Delory-Momberger, C. (2009). *La condition biographique. Essais sur le récit de soi dans la modernité avancée*. Tétraèdre.

DELPHIS. (2026, février). *IN-HABIT : un projet européen pour des logements abordables et inclusifs adaptés aux personnes en situation de handicap*. https://www.delphis-asso.org/articles/2026/02/habit-un-projet-europeen-pour-des-logements-abordables-et-inclusifs-adaptes-aux

Delporte, M., & Chamahian, A. (2019). Le vieillissement des personnes en situation de handicap. Expériences inédites et plurielles. *Gérontologie et société*, *41*(2), 9-20. https://doi.org/10.3917/gs1.159.0009

Escuriet, M. (2021). La géographie et l'habiter pour identifier des situations de handicap : Approche environnementale du handicap et évaluation d'un dispositif d'accompagnement médico-social [Thèse de doctorat, Université Clermont Auvergne]. In *HAL*. https://theses.hal.science/tel-03725080

Fédération SOLIHA. (2026a). *Le Mouvement*. SOLIHA – Solidaires pour l'habitat. https://soliha.fr/le-mouvement/

Fédération SOLIHA. (2026b). *SOLIHA – Solidaires pour l'habitat*. https://soliha.fr/

Fédération SOLIHA. (2026c). *SOLIHA Lab : Un nouvel espace agile chargé de catalyser l'innovation*. https://soliha.fr/soliha-lab2/

Fleuret, S. (2011). Vieillissement des personnes handicapées : Enjeux organisationnels, transversaux et dimension territoriale. *Cahiers de géographie du Québec*, *55*(156), 529-553. https://doi.org/10.7202/1008893ar

Fougeyrollas, P. (2010). *La funambule, le fil et la toile. Transformations réciproques du sens du handicap*. Presses de l'Université Laval.

Fournier, J., & Gibey, L. (2020). L'épreuve de la coopération. *Esprit*, (7-8), 129-133. https://doi.org/10.3917/espri.2007.0129

Fournier, M., Chignier-Riboulon, F., & Escuriet, M. (2022). *Outiller les acteurs des territoires pour vivre, travailler et choisir d'évoluer avec un handicap en milieu rural : Rapport final de recherche*. Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH). https://www.firah.org/upload/l-appel-a-projets/projets-laureats/2018/milieu-rural/outiller-les-acteurs-du-milieu-rural-rapport.pdf

Freire, P. (1974). *Pédagogie des opprimés*. Maspero.

Fricker, M. (2007). *Epistemic Injustice : Power and the Ethics of Knowing*. Oxford University Press. https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780198237907.001.0001

Gillet, A., & Tremblay, D.-G. (Dir.). (2017). *Les recherches partenariales et collaboratives*. Presses universitaires de Rennes / Presses de l'Université du Québec.

Godrie, B., & Dos Santos, M. (2017). Présentation : Inégalités sociales, production des savoirs et de l'ignorance. *Sociologie et sociétés*, *49*(1), 7-31. https://doi.org/10.7202/1042804ar

Gucher, C. (2014). Vieillissement dans les espaces ruraux en France et « effets de milieu » : Enjeux humains et territoriaux des mutations démographiques. *Cahiers québécois de démographie*, *43*(1), 103-131. https://doi.org/10.7202/1025492ar

Heijboer, C. (2020). L'expertise usagère. *Esprit*, (7-8), 125-128.

Heijboer, C. (2021). L'Usagent : Participation des personnes, expertise usagère et refondation du travail social français. *Écrire le social*, *3*(1), 19-29. https://doi.org/10.3917/esra.003.0019

Hugentobler, V. (2023). La « colocation Alzheimer ». Un modèle d'habitat alternatif. In A. Chamahian & V. Caradec (Éds.), *La sociologie face à la maladie d'Alzheimer* (p. 111-130). Presses universitaires du Septentrion.

Hugentobler, V. (Dir.). (2024). *Vieillir et habiter autrement*. Éditions HETSL. https://doi.org/10.26039/1xj4-4h53

Hugentobler, V., & Brzak, N. (2019). Un modèle d'habitat alternatif : La colocation Alzheimer. *Angewandte GERONTOLOGIE Appliquée*, *4*(3), 42-44.

Hugentobler, V., & Seifert, A. (Dir.). (2024). *Habiter, vieillir et voisiner : Age Report V*. Seismo. https://doi.org/10.33058/seismo.20767

Hussain, R., Janicki, M. P., Knox, M., Wark, S., & Parmenter, T. (2019). Perspectives about support challenges facing health workers assisting older adults with and without intellectual disability in rural versus urban settings in Australia. *Journal*

of Intellectual & Developmental Disability, *44*(2), 174-183. https://doi.org/10.3109/13668250.2017.1326589

Ischer, M., Guerdat, O., Hugentobler, V., & Veyre, A. (2024). Perspective du handicap et contradictions actuelles autour de la personne vieillissante en institutions socio-éducatives. *Revue suisse de travail social*, *32*. https://doi.org/10.33058/szsa.2024.2344

Israel, B. A., Eng, E., Schulz, A. J., & Parker, E. A. (Dir.). (2013). *Methods in community-based participatory research for health* (2nd ed.). Jossey-Bass.

Jouet, E., Flora, L., & Las Vergnas, O. (2010). Construction et reconnaissance des savoirs expérientiels des patients : Note de synthèse. *Pratiques de formation / Analyses*, (58-59), 13-94. https://doi.org/10.3406/pfa.2010.950

Les chercheurs ignorants. (2015). *Les recherches-actions collaboratives : Une révolution de la connaissance*. Presses de l'EHESP.

Lichtenstein, S., & Slovic, P. (Dir.). (2006). *The construction of preference*. Cambridge University Press.

Liu, M. (1997). *Fondements et pratiques de la recherche-action*. L'Harmattan.

Lord, S., Negron-Poblete, P., & Després, M. (2017). Vieillir chez soi dans la diversité des formes urbaines et rurales du Québec, Canada : Une exploration des enjeux d'aménagement des territoires vus par leurs habitants. *Retraite et société*, *76*(1), 43-66. https://doi.org/10.3917/rs1.076.0043

Mallon, I. (2011). L'accompagnement du vieillissement en milieu rural au-delà de la solidarité intergénérationnelle. *Informations sociales*, *164*(2), 100-108. https://doi.org/10.3917/inso.164.0100

Mallon, I. (2013). Vieillir en milieu rural isolé : Une analyse au prisme des sociabilités. *Gérontologie et société*, *36*(3), 73-88. https://doi.org/10.3917/gs.146.0073

Nations Unies. (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5e éd.). Armand Colin.

Petiau, A. (2021). *De la prise de parole à l'émancipation des usagers : Recherches participatives en intervention sociale*. Presses de l'EHESP.

Pineau, G., & Le Grand, J.-L. (2007). *Les histoires de vie* (3e éd.). PUF.

Poudret, A. (2011). L'habitat des ruraux vieillissants. Projets d'habitat regroupé en Corrèze pour les personnes handicapées âgées et les personnes âgées. *Gérontologie et société*, *34*(1), 245-254. https://doi.org/10.3917/gs.136.0245

Praplan, E., Mioranza, D., Piecek, M., & Hugentobler, V. (2026). Posture d'équilibriste des référentes sociales. *REISO, Revue d'information sociale*. https://www.reiso.org/articles/themes/pratiques/15206-posture-dequilibriste-des-referentes-sociales

Reason, P., & Bradbury, H. (Dir.). (2008). *The SAGE handbook of action research : Participative inquiry and practice* (2nd ed.). Sage.

Reynaud, F. (2019). Les personnes handicapées vieillissantes : Évolutions récentes. *Gérontologie et société*, *41*(2), 21-43. https://doi.org/10.3917/gs1.159.0021

Rullac, S. (2018). Recherche Action Collaborative en travail social : Les enjeux épistémologiques et méthodologiques d'un bricolage scientifique. *Pensée plurielle*, *48*(2), 37-50. https://doi.org/10.3917/pp.048.0037

Rullac, S. (2021). Les expertises d'usage et usagère : Quelles définitions pour quelle participation. *Revue [petite] enfance*, (135), 28-36.

Star, S. L., & Griesemer, J. R. (1989). Institutional Ecology, « Translations » and Boundary Objects : Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39. *Social Studies of Science*, *19*(3), 387-420. https://doi.org/10.1177/030631289019003001

Trochon, J.-F. (2018). Le béguinage, source d'un vieillissement bienveillant en ruralité…. *Pour*, *233*(1), 109-116. https://doi.org/10.3917/pour.233.0109

UNAPEI. (2009). *L'information pour tous : Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre*. https://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/

Union nationale des associations familiales. (2026a). *Histoire de l'UNAF : de 1945 à nos jours*. UNAF. https://www.unaf.fr/qui-sommes-nous/histoire-union-nationale-des-associations-familiales/

Union nationale des associations familiales. (2026b). *L'UNAF*. UNAF. https://www.unaf.fr/qui-sommes-nous/

Union nationale des associations familiales. (2026c, mai 28). *L'UNAF publie un nouveau référentiel pour mieux évaluer la qualité de l'habitat inclusif*. UNAF. https://www.unaf.fr/nouveau-referentiel-unaf-mieux-evaluer-qualite-habitat-inclusif/

Veyre, A., Ischer, M., Hugentobler, V., & Guerdat, O. (2021). Invalide et vieillissant. Deux statuts dévalorisants et dévalorisés. *Welfare e Ergonomia*, (1), 51-62. https://doi.org/10.3280/WE2021-001006

Vinck, D. (1999). Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique. Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales. *Revue française de sociologie*, *40*(2), 385-414. https://doi.org/10.2307/3322770

Vinck, D. (2009). De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière : Vers la prise en compte du travail d'équipement. *Revue d'anthropologie des connaissances*, *3*(1), 51-72. https://doi.org/10.3917/rac.006.0051

Wang, C., & Burris, M. A. (1997). Photovoice : Concept, methodology, and use for participatory needs assessment. *Health Education & Behavior*, *24*(3), 369-387. https://doi.org/10.1177/109019819702400309

Wiles, J. L., Leibing, A., Guberman, N., Reeve, J., & Allen, R. E. S. (2012). The meaning of "aging in place" to older people. *The Gerontologist*, *52*(3), 357-366. https://doi.org/10.1093/geront/gnr098